

Plan Climat-Energie Territorial du Département des Landes 2015 - 2020

Adopté par
l'Assemblée
départementale
le 3 novembre
2014



Table des matières

1. Introduction.....	4
1.1. La démarche générale de Plan Climat-Energie Territorial	4
1.2. La démarche conduite par le Conseil général des Landes.....	6
1.2.1. Objectifs	6
1.2.2. Périmètre du Plan Climat-Energie Territorial	6
1.2.3. Les étapes de la démarche	6
1.3. Hiérarchie des normes en matière de planification	8
1.3.1. Compatibilité avec le Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie ...	8
1.3.2. Prise en compte du Plan Climat-Energie Territorial.....	9
2. Les enjeux de la politique énergie-gaz à effet de serre du Conseil général des Landes	9
2.1. Diagnostic des enjeux au sein du Conseil général	9
2.1.1. Bilan Carbone® « Patrimoine et Compétences »	9
2.1.2. Bilan énergétique global « Patrimoine et compétences »	11
2.1.3. Vulnérabilité économique de la collectivité.....	13
2.2. Diagnostics des enjeux territoriaux.....	16
2.2.1. Bilan gaz à effet de serre du département des Landes	16
2.2.2. Consommations énergétiques du territoire	19
2.2.3. Vulnérabilités du territoire aux impacts du changement climatique	20
3. Les objectifs du Plan Climat-Energie du Conseil général des Landes	23
3.1. Objectifs internes	23
3.2. Objectifs territoriaux.....	24
4. Plan d’actions.....	25
4.1. Enjeux et axes stratégiques du programme d’actions.....	25
4.2. Fiches actions	27
Enjeu 1 : Réduire les émissions liées aux déplacements	27
Enjeu 2 : Réduire la dépendance énergétique du bâti.....	30
Enjeu 3 : Soutenir et développer l'économie locale et les services de proximité.....	32
Enjeu 4 : Adapter le territoire aux changements climatiques.....	35
5. Outil de suivi et d’évaluation	38
6. Annexes	40
6.1. Annexe 1 : Définitions et sigles	41
6.2. Annexe 2 : Fiches-actions.....	42

1. Introduction

1.1. La démarche générale de Plan Climat-Energie Territorial

L'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial du Département des Landes s'inscrit dans un contexte climatique et énergétique européen, national et territorial en pleine mutation. Le rôle des collectivités et des acteurs locaux en matière d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en est renforcé.

Niveau européen

En décembre 2008, l'Union européenne a adopté le « Paquet Climat-Energie » constitué de deux règlements et de trois directives et qui reprend notamment l'objectif du « Triple 20 » :

1. Réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à leur niveau de 1990,
2. Atteindre 20 % de production d'énergie d'origine renouvelable dans la consommation finale,
3. Réduire de 20 % l'intensité énergétique par rapport à son niveau de 1990.

Niveau national

En France, les pouvoirs publics ont inscrit leur action dans le cadre du respect des objectifs liés au protocole de Kyoto en 2000 via le Plan National de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC). Ils se sont ensuite engagés en 2004 dans un Plan Climat national qui a notamment fixé l'objectif du **Facteur 4** (diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050, ce qui se traduit par un objectif de diminution de 3 % par an en moyenne des émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2050), objectif repris par la Loi Programme d'Orientation de la Politique Energétique (« loi POPE ») votée en 2005.

Enfin, les discussions du « Grenelle de l'Environnement » ont permis l'émergence de dispositions importantes permettant la mise en œuvre des objectifs nationaux de réduction des émissions.

La loi portant engagement national pour l'environnement (dite « **loi Grenelle II** ») promulguée le 12 juillet 2010, constitue la « boîte à outils juridique du Grenelle de l'Environnement. » Parmi les principales dispositions du texte, figure l'obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants d'adopter un **Plan Climat-Energie Territorial** (PCET) qui impose :

- d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre
 - o portant sur leur patrimoine et sur leurs compétences
 - o en joignant une synthèse des actions envisagées pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre durant les 3 années suivant l'établissement du bilan

Ce bilan est rendu public et révisé tous les 3 ans

- d'adopter un Plan Climat-Energie Territorial « élaboré sur la base des bilans d'émissions par les collectivités territoriales » qui définit (Art.75) :
 - o « les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d'atténuer et lutter efficacement contre le réchauffement climatique et de s'y adapter »,
 - o « le programme des actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergies renouvelables et de réduire l'impact des activités en termes d'émissions de gaz à effet de serre »
 - « un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats ».

Le Plan Climat-Energie Territorial est rendu public et révisé tous les 5 ans

Niveau territorial

Le Conseil général des Landes, collectivité de plus de 400 000 habitants, fait partie des obligés pour l'élaboration du bilan des émissions de gaz à effet de serre et du Plan Climat-Energie Territorial.

1.2. La démarche conduite par le Conseil général des Landes

1.2.1. Objectifs

Le Plan Climat-Energie Territorial, au-delà d'être un document stratégique, d'organisation et de planification des collectivités, est un projet de développement durable au niveau territorial qui prend en compte les problématiques énergie et climat. C'est un engagement politique et un outil de politique publique construit autour de deux objectifs :

- **la réduction des émissions de gaz à effet de serre** afin de limiter l'impact du territoire sur le climat, dans le respect des engagements nationaux et **réduire la facture énergétique du territoire.**
- **l'adaptation aux effets du changement climatique** déjà enclenché et inévitable. En effet, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Plan Climat-Energie Territorial doit également s'inscrire dans les nombreuses politiques conduites par le Département qui contribuent déjà à cet enjeu (développement des énergies renouvelables, transports en commun, développement du cyclable, promotion du covoiturage, qualités environnementales des collèges, ...).

1.2.2. Périmètre du Plan Climat-Energie Territorial

Il porte sur deux périmètres :

- **périmètre « Patrimoine et compétences »** du Conseil général : patrimoine de la collectivité et activités internes (bâti, voirie, véhicules, ...) et compétences (transports interurbains, collèges, ...)
- **périmètre « Territoire »** : secteurs d'activités du territoire départemental des Landes.

Ce périmètre fait du projet porté par le Conseil général un projet volontariste, qui dépasse le simple périmètre réglementaire.

1.2.3. Les étapes de la démarche

La réalisation du Plan Climat-Energie Territorial a donné lieu à la démarche suivante :

- **un diagnostic** des consommations d'énergie des émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement de la collectivité et aux activités du territoire,

Il permet de hiérarchiser le poids de ces émissions par activité et par source, mettre en évidence la dépendance des activités du Département et de son territoire à la consommation des énergies fossiles, évaluer leur fragilité dans un contexte

d'augmentation des prix de l'énergie.

- **une détermination d'objectifs** stratégiques et opérationnels,
- **un plan d'actions** à court, moyen et long terme,
- **un dispositif de suivi du plan d'actions et d'évaluation** des résultats.

Sur la base du diagnostic, des groupes de travail ont été créés autour de 4 enjeux afin d'aborder des pistes d'actions de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que de développement des énergies renouvelables :

- les consommations d'énergie dans les bâtiments départementaux et collèges,
- les déplacements des agents et des habitants du territoire,
- la commande publique,
- les politiques territoriales du Département.

1.3. Hiérarchie des normes en matière de planification

1.3.1. Compatibilité avec le Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie

Issu de la loi du 12 juillet 2011 portant engagement national pour l’environnement, le Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie (Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie) est le document cadre pour la définition et la mise en œuvre d’une politique de maîtrise de la demande d’énergie et d’amélioration de l’efficacité énergétique, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement de la production d’énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique (atténuation du phénomène et adaptation à ses effets) à l’échelle régionale.

Les Plans Climat-Energie Territoriaux doivent être compatibles avec la stratégie définie dans le Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie qui pour l’Aquitaine, a été adopté en novembre 2012.

Objectifs et orientations du SRCAE Aquitaine

Les objectifs suivants ont été retenus :

- Réduction de 38% des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments (Habitat – Tertiaire) en 2020 par rapport à 2010
- Réduction de 21% des émissions de gaz à effet de serre des transports en 2020 par rapport à 2010
- Réduction de 13% des émissions de gaz à effet de serre de l’agriculture en 2020 par rapport à 2010
- Réduction de 11% des émissions de gaz à effet de serre de l’industrie manufacturière en 2020 par rapport à 2010

5 objectifs stratégiques ont été développés, se déclinant en 32 orientations Climat Air, Energie et 116 recommandations

1. Sensibiliser et disséminer une culture énergie climat pour une prise de conscience généralisée des enjeux
2. Approfondir les connaissances des acteurs du territoire, préalable à une définition adaptée des actions
3. Construire un cadre de gouvernance préalable à une démarche partagée et partenariale
4. Développer des outils financiers et juridiques pour réussir le changement d’échelle
5. Déployer de manière généralisée les actions air énergie climat sur le territoire aquitain

1.3.2. Prise en compte du Plan Climat-Energie Territorial

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme du territoire doivent prendre en compte le Plan Climat-Energie Territorial.

2. Les enjeux de la politique énergie-gaz à effet de serre du Conseil général des Landes

2.1. Diagnostic des enjeux au sein du Conseil général

2.1.1. Bilan Carbone® « Patrimoine et Compétences »

L'objectif du diagnostic

Le diagnostic du Bilan Carbone® « Patrimoine et Compétences » a pour objectif de **dégager les principaux enjeux énergie climat internes à la collectivité**, en tenant compte des caractéristiques de celle-ci. A ce titre, **il n'a pas vocation à rechercher systématiquement l'exhaustivité. Il doit permettre la compréhension des facteurs déterminants des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.**

Pour ce faire, construire un bilan des émissions, en collaboration étroite avec les services de la collectivité, revient à réaliser une « **photographie** » des activités du Conseil général, sous le prisme de leurs émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc de mesurer des quantités d'énergie ou de produits divers, et d'estimer les émissions de gaz à effet qu'ils engendrent. Dans un second temps, sur la base des ordres de grandeur révélés par le bilan, un diagnostic est livré, permettant une analyse plus approfondie des résultats.

Les émissions de gaz à effet de serre du Conseil général des Landes sont estimées pour l'année 2011 à 81 875 tonnes équivalent CO2.

L'incertitude globale sur ce résultat, estimée par l'outil Bilan Carbone®, est de 20%, ce qui est relativement faible.

➤ **Emissions par activité spécifique au Département des Landes**

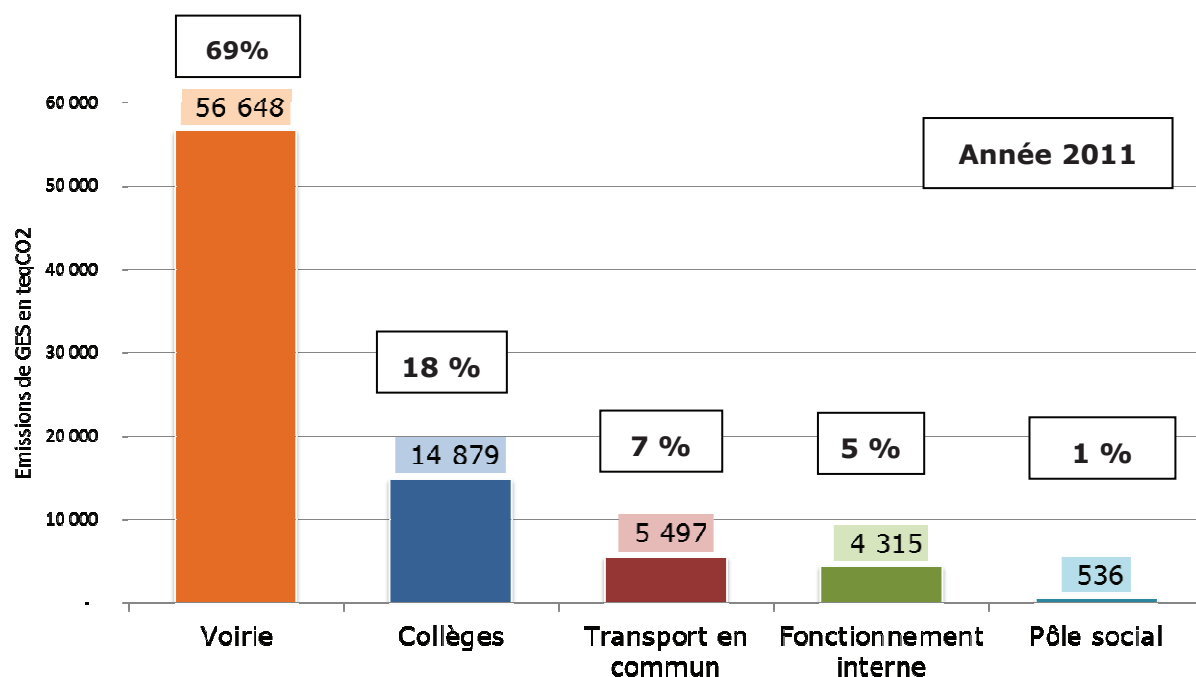


Figure 1 : Synthèse des émissions de gaz à effet de serre du Conseil général des Landes par activité en 2011 (Source : Conseil général des Landes, EXPLICIT d'après Bilan Carbone®)

La figure 1 représente les émissions de gaz à effet de serre du Conseil général par activité spécifique :

- activité « voirie » : construction, entretien et amortissement de la voirie départementale,
- activité « collèges » : énergie consommée par les établissements, production des repas, amortissements des bâtiments, parc informatique, déchets,
- activité « transport en commun » : distances parcourues, consommations de carburant pour le transport interurbain, ...
- activité « fonctionnement interne » (activités administratives relatives au fonctionnement quotidien de l'institution) : énergie consommée dans les bâtiments, déplacements agents et élus, parc informatique, déchets, ...
- activité « pôle social » : énergie consommée par les bâtiments, amortissement, repas, déchets.

➤ **Emissions par poste émetteur (périmètre normatif du Bilan carbone®)**

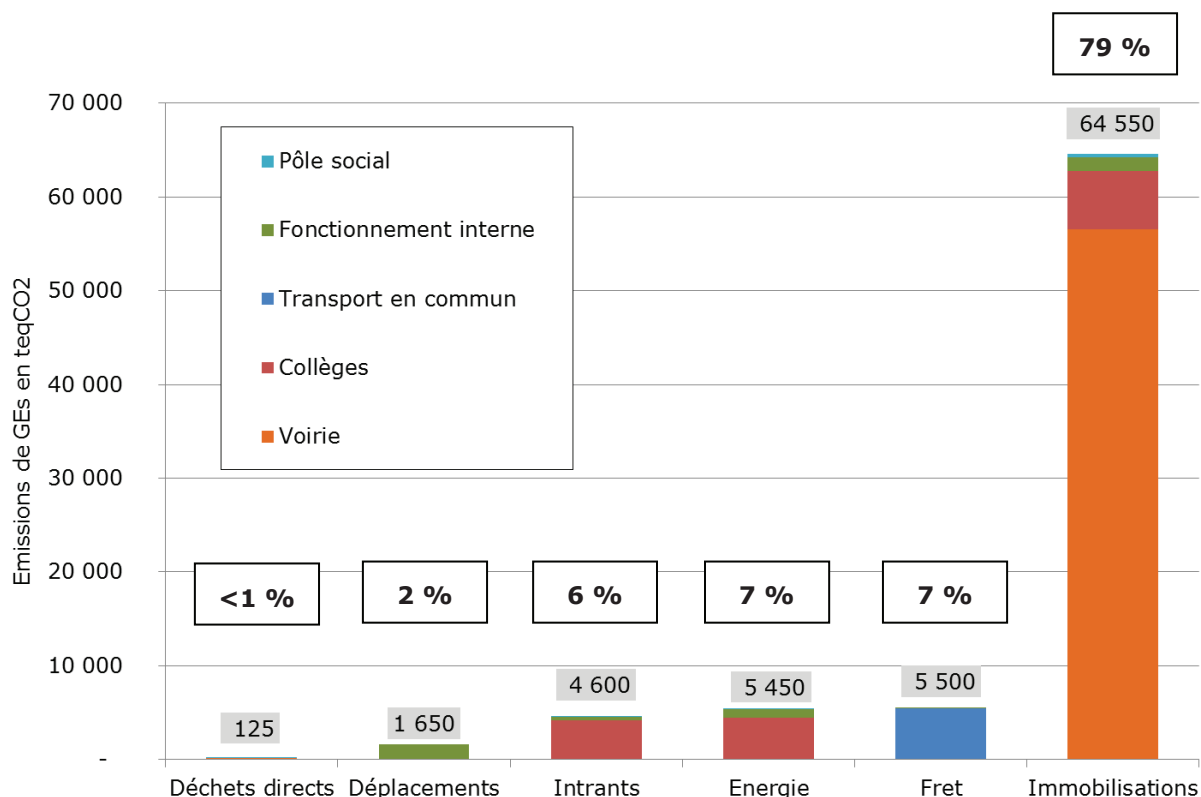


Figure 2 : Synthèse des émissions de gaz à effet de serre du Conseil général par poste du Bilan Carbone® en 2011 (Source : Conseil général des Landes, EXPLICIT d'après Bilan Carbone®)

La figure 2 représente les émissions réparties par postes proposés par la méthodologie Bilan Carbone® (contrairement au graphe précédent, qui privilégiait une représentation par activité) :

- poste « immobilisations » : amortissement de la voirie (88 % du bilan total) et celles des bâtiments, du parc informatique et des véhicules (10 % du total),
- poste « fret » : consommations de carburants du transport interurbain et des cars scolaires,
- poste « émissions énergétiques des bâtiments » : consommation de gaz naturel, électricité, fioul et bois. Ces émissions sont partagées entre les collèges (85 % des émissions énergétiques) et les autres bâtiments départementaux (26 % de la surface totale des bâtiments),
- poste « intrants » : repas servis dans les cantines des collèges, les repas de l'administration, fournitures, ...
- poste « déplacements » : déplacements domicile-travail des agents, déplacements professionnels des agents et des élus,
- poste « déchets directs » : déchets de la voirie, des collèges, des services, ...

2.1.2. Bilan énergétique global « Patrimoine et compétences »

Le bilan énergétique « Patrimoine et compétences » du Conseil général des Landes

s'établit à 469 000 MWh pour l'année 2011. A titre de comparaison, les consommations d'énergie à l'échelle du territoire départemental s'élèvent à 18 970 000 MWh (cf. rapport annexe « Diagnostic énergie-climat du département des Landes »), les consommations d'énergie du bilan « Patrimoine et compétences » représentent ainsi 2% des consommations d'énergie totales du territoire.

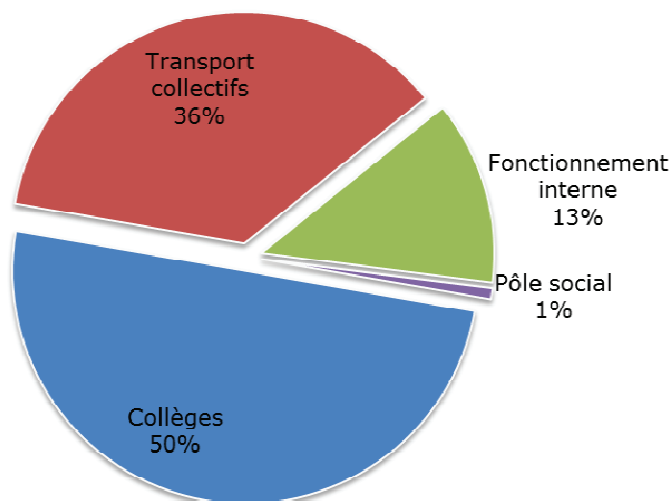


Figure 3 : Consommation d'énergie par activité du Conseil général des Landes en 2011 (Source : Conseil général des Landes, EXPLICIT)

Le bilan énergétique prend en compte les consommations de chauffage et d'électricité des bâtiments et les consommations de carburant pour le fret interne (transports collectifs et le transport scolaire) et les déplacements des agents et des élus.

Tableau 1 : Répartition fine des consommations d'énergie du Conseil général des Landes en 2011 (Source : Conseil général des Landes, EXPLICIT)

Poste Activités	Energie	Fret (gasoil)	Déplacements
Fonctionnement interne	Gaz : 2 795 MWh Fioul : 186 MWh Electricité : 2 054 MWh Bois : 750 MWh	courrier : 500 litres bibliobus : 3 100 litres	<i>Données kilométriques</i>
Collèges	Gaz : 15 080 MWh Fioul : 1 500 MWh Electricité : 5 200 MWh Bois : 1 810 MWh		/

Poste Activités	Energie	Fret (gasoil)	Déplacements
Voirie¹	/	/	/
Pôle Social	Gaz : 245 MWh Electricité 115 MWh		/
Transports collectifs	28 600 MWh (approximatif) 142 000 MWh (approximatif)	Transport scolaire : 1 400 kilolitres XL'R : 290 kilolitres	/

2.1.3. Vulnérabilité économique de la collectivité

L'objectif du diagnostic

La forte croissance des prix des énergies depuis le début des années 2000 a mis en lumière la vulnérabilité de l'économie et de ses acteurs à la variation de la facture énergétique. Ce phénomène a été mis en exergue au cours de l'année 2008 où les prix du pétrole brut ont atteint 140\$ par baril et surtout varié de 50 % en six mois.

L'exercice qui a été réalisé est un exercice de simulation et non pas de scénarisation. Il mesure ainsi la vulnérabilité de la collectivité avec sa structure de consommation d'énergie actuelle. Une hausse durable des prix amènerait sur le moyen/long terme une modification des comportements et des niveaux de consommations d'énergie.

Scénarii de simulations

Trois simulations de prix ont été réalisées :

- **Simulation 1** : elle reprend le plus haut niveau de prix atteint en prix journalier, dans le courant de l'année 2008, soit un litre d'essence sans plomb à 1,7 €/L.
- **Simulation 2** : elle se base sur un coût équivalent de l'essence sans-plomb proche de 2 €/L.
- **Simulation 3** : cette simulation prend en compte des niveaux de prix jamais atteints, en reproduisant l'intervalle de prix entre les deux premières simulations, soit un litre d'essence sans plomb à 2,2 €/L.

Les prix sont donnés dans des unités de référence utilisées à l'échelle internationale. Dans le cadre de notre étude, l'attention doit être portée sur les rapports de prix entre les simulations (par exemple, un rapport de 3 entre l'année du bilan et la simulation 3).

¹ Aucune donnée de consommation énergétique du service Voirie (consommation des véhicules et engins dans le cadre de l'aménagement et l'entretien de la voirie) n'a été obtenue dans le cadre de l'étude

Tableau 2 : Hypothèses de prix pour les simulations de vulnérabilité (Source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer - Direction de l'Énergie et du Climat (DGECC))

	Pétrole brut		Gaz naturel
	Brent ²	Prix équivalent carburant ³	NGP ⁴
	\$ / baril	€ / L SP95	€ / MWh
Année 2011	111	1,5	9,8
Simulation 1	140	1,7	12
Simulation 2	180	2,0	14,8
Simulation 3	220	2,2	17,7

² Le Brent caractérise aujourd'hui un pétrole assez léger, issu d'un mélange de la production de 19 champs de pétrole situés en mer du Nord ; il sert de brut de référence au niveau mondial

³ On considère ici du Sans Plomb 95

⁴ Noyau de gaz pétrolifié. Type de carburant proche de la structure du GPL

Les figures 4 et 5 illustrent la vulnérabilité économique de la collectivité pour l'année 2011 selon les 3 simulations. Celle-ci est estimée à :

- 2 775 K€ pour la simulation 1,
- 5 649 K€ pour la simulation 2,
- 8 522 K€ pour la simulation 3.

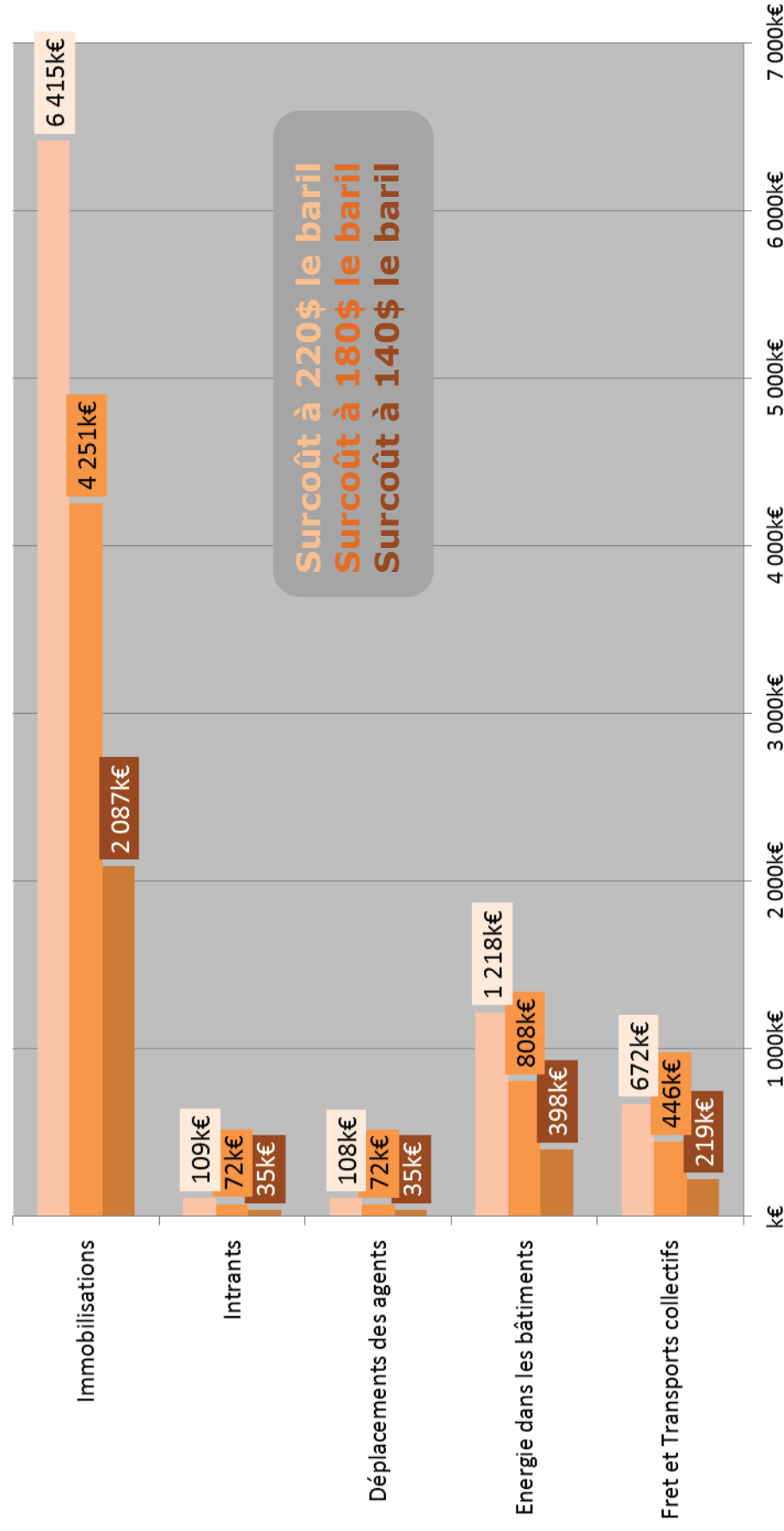


Figure 4 : Effet de la hausse du prix des énergies sur les postes du Bilan Carbone® en 2011 (source : Bilan Carbone® ; EXPLICIT)

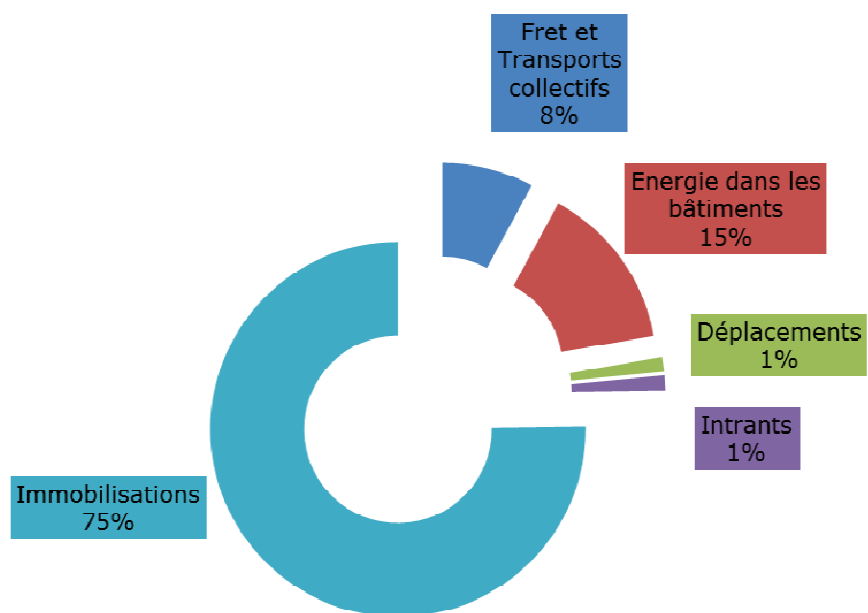


Figure 5 : Répartition du surcoût par poste du Bilan Carbone® (Source : EXPLICIT)

2.2. Diagnostics des enjeux territoriaux

L'objectif du diagnostic

Le diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du territoire a pour objectif de dresser son « profil énergie-climat ». Il doit permettre de **dégager les principaux enjeux de consommations énergétiques du territoire** en tenant compte du contexte climatique. Ce « profil » **n'a pas vocation à rechercher l'exhaustivité. Il doit permettre la compréhension des facteurs déterminants des consommations d'énergie et des incidences en termes d'émissions de gaz à effet de serre.**

2.2.1. Bilan gaz à effet de serre du département des Landes

Les émissions de gaz à effet de serre (directes et indirectes) du département sont estimées **pour l'année 2011 à 4 825 milliers de tonnes équivalent CO₂***.

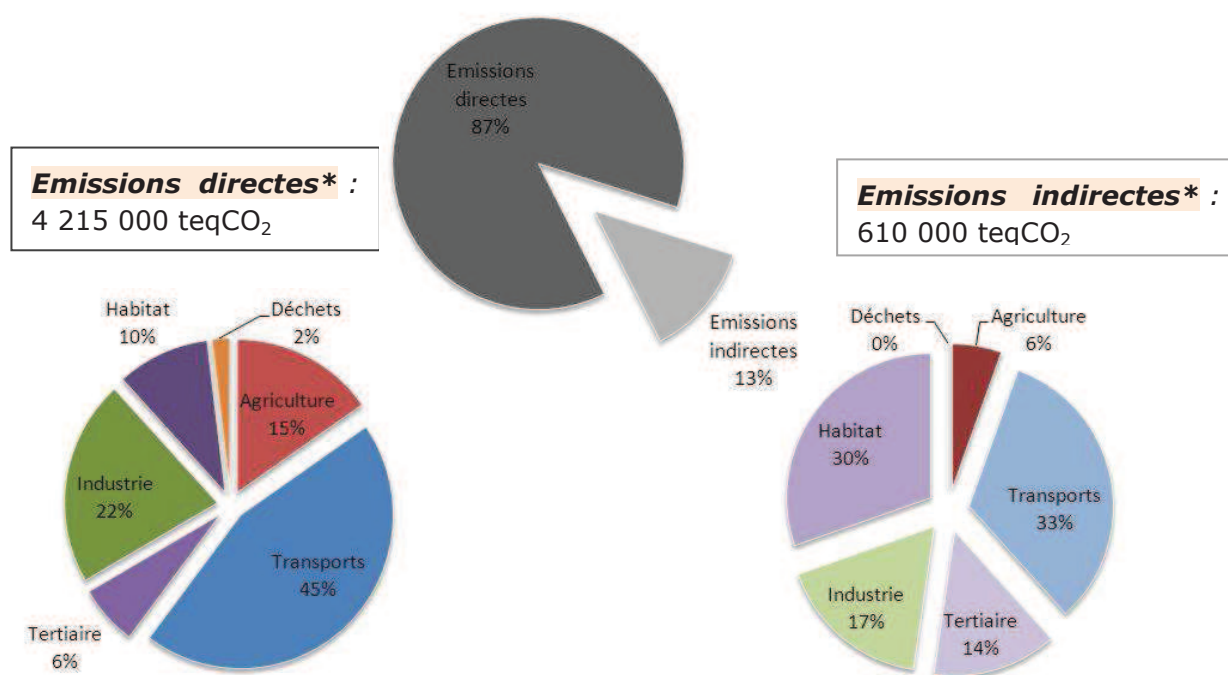


Figure 6 : Répartition des émissions directes et indirectes sur le département des Landes en 2011
(Sources : EXPLICIT)

Les activités humaines du territoire départemental des Landes sont à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre sur leur territoire (émissions directes – 87%) mais également en dehors, notamment du fait de leur consommation de matière et de bien produits à l'extérieur (émissions indirectes – 13%).

Les transports, premier secteur émetteur de gaz à effet de serre du département des Landes

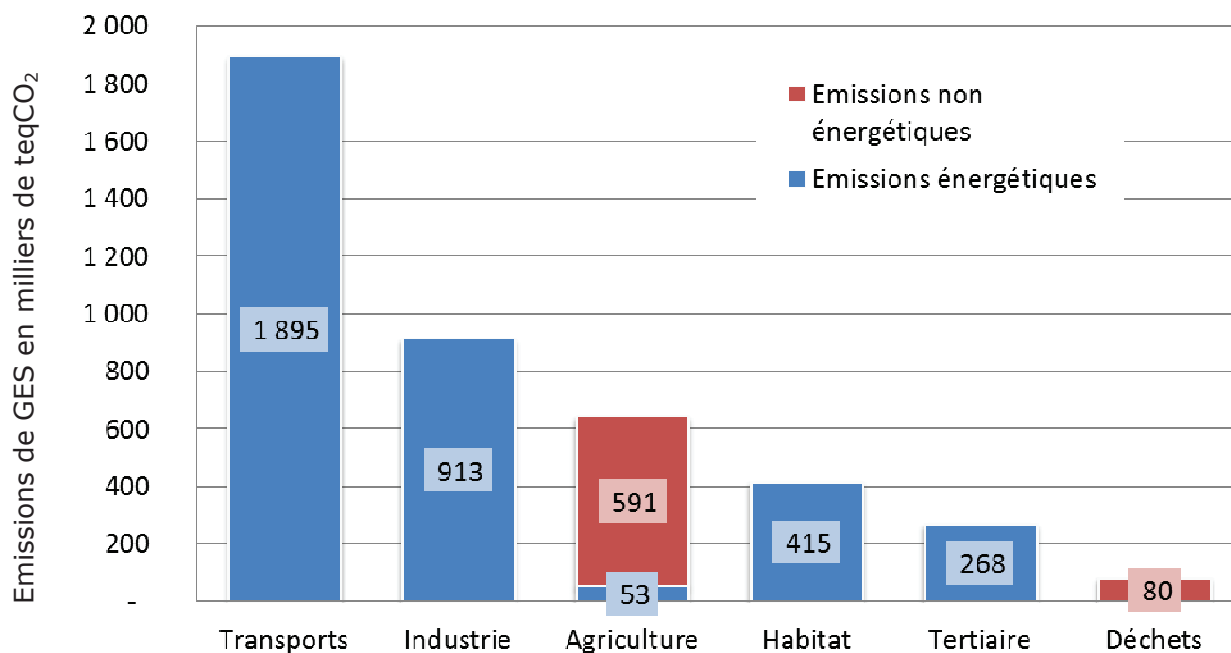


Figure 7 : Emissions de gaz à effet de serre des Landes en 2011, en milliers de teqCO₂, selon l'origine *énergétique / *non énergétique** des émissions** (Source : EXPLICIT)

- Transports

Le secteur des transports est à l'origine de l'émission de 1 800 milliers de teqCO_2 ; soit 45% des émissions directes du département. Il s'agit uniquement d'émissions liées aux consommations de carburant des différents modes de transport, dite émissions d'origine énergétique. Que cela soit pour le fret ou le transport de voyageurs, le mode routier est à l'origine de 99% de ces émissions.

- Industrie

Le secteur industriel est le deuxième secteur émetteur, avec 900 milliers de teqCO_2 émis. Le département se caractérise par trois secteurs fortement consommateurs et émetteurs : l'industrie agroalimentaire (60% des emplois industriels et 43% des émissions), l'industrie de la chimie et l'industrie du bois (respectivement 5 % et 10 % des emplois industriels, 24 % et 23 % des émissions de l'industrie).

- Agriculture

L'agriculture est le troisième secteur émetteur, avec 650 milliers teqCO_2 . A l'inverse du secteur des transports, les émissions non énergétiques, liées à l'usage de fertilisants synthétiques et à la gestion du bétail, sont majoritaires. Près des deux tiers de la Surface agricole utile sont consacrés aux céréales, essentiellement au maïs. Ainsi, 75% des émissions de l'agriculture sont liées à la culture des sols.

- Habitat

Le secteur résidentiel émet des gaz à effet de serre pour 10% des émissions du territoire. Le parc de logements, majoritairement individuel, chauffé à 40% par des énergies fossiles est relativement récent (44% des logements construits avant la première réglementation thermique en 1975). Il consomme en moyenne 18,5 MWh par logement (soit l'équivalent d'un logement français moyen).

- Tertiaire

Le secteur tertiaire est assez peu émetteur par comparaison aux autres secteurs : 260 milliers de teqCO_2 . La branche Commerce est la première activité émettrice, avec 28% du total. Ce chiffre est cohérent avec l'importance de cette branche en termes d'emplois et en termes de consommation d'énergie fossile.

- Déchets

Le traitement des déchets (enfouissement, incinération des ordures ménagères, production de compost) et des eaux usées contribue de manière plus marginale au bilan, avec 80 milliers de teqCO_2 .

Comparaison des émissions de gaz à effet de serre du département avec le niveau aquitain et français

Les émissions de gaz à effet de serre ramenées au nombre d'habitants du territoire sont **de 8,4 teqCO_2 /habitant, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale de 8,7 teqCO_2 /hab et supérieur à la moyenne régionale qui est de 7,8 teqCO_2 /hab.**

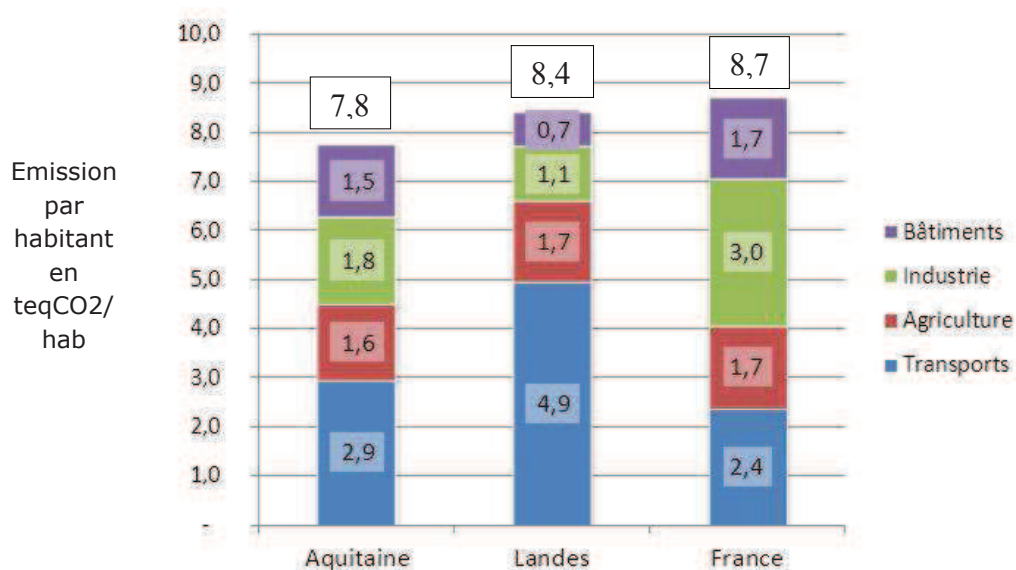


Figure 8 : Comparaison des émissions de gaz à effet de serre par territoire et par habitant (Source : EXPLICIT, Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie, CITEPA)

Le département présente plusieurs spécificités par rapport aux moyennes régionales et nationales : un secteur des transports plus fortement émetteur, une industrie plutôt faiblement émettrice, et un secteur résidentiel et tertiaire dont le poids est assez faible.

2.2.2. Consommations énergétiques du territoire

Les consommations d’énergie finale du territoire s’élèvent à 18 000 GWh, l’industrie et les transports dominant le bilan.

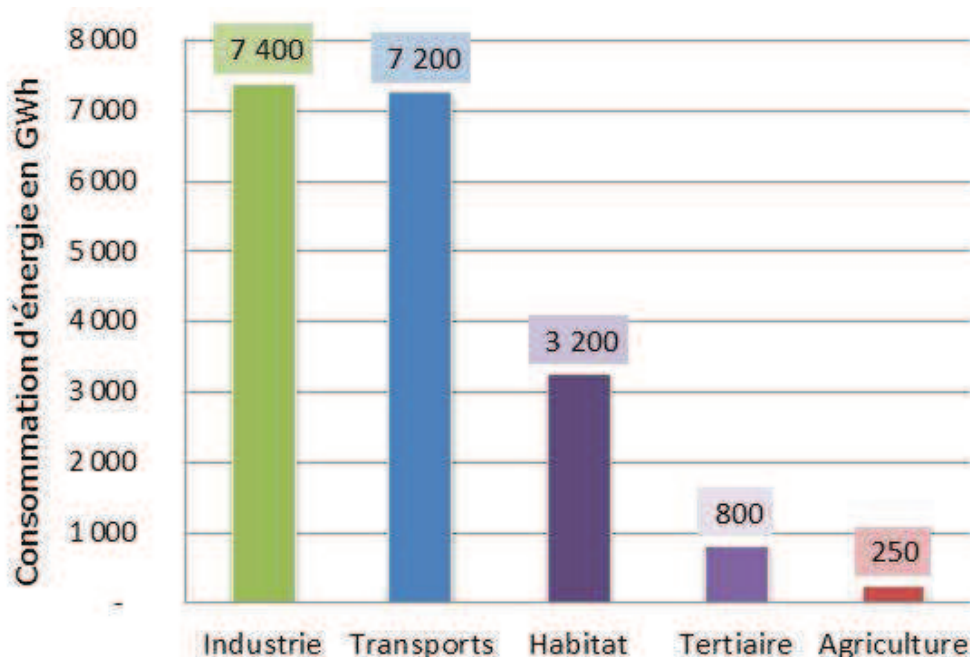


Figure 9 : Consommations d'énergie finale des Landes en 2011 en GWh (Source: EXPLICIT et autres)

Le bilan des consommations d'énergie finale du département est dominé par l'industrie bien que son poids dans les émissions du territoire soit moindre (cela dépend du contenu carbone des énergies consommées).

Le secteur des transports est également très consommateur, ce qui reflète l'importance des consommations de carburants, qui sont exclusivement des produits pétroliers.

L'agriculture en revanche, est le secteur le moins consommateur, alors qu'il est en seconde position dans le bilan des émissions. Ceci s'explique par la forte part des *émissions non énergétiques**.

Les consommations d'énergie finale du département sont dominées par les énergies fossiles (64%), et en particulier par les carburants – essence et diesel pour 37%, suivi par le gaz naturel (15%). Cette part importante des produits fossiles a une incidence quant au contenu carbone de l'énergie consommée et quant à la vulnérabilité du territoire face aux évolutions des prix de ces énergies.

2.2.3. Vulnérabilités du territoire aux impacts du changement climatique

L'objectif du diagnostic

L'objectif est de réaliser **un état des lieux des vulnérabilités du territoire du département des Landes**, de ses ressources, de ses milieux, de ses activités et de sa population aux aléas climatiques. Le diagnostic réalisé doit **appuyer une réflexion concertée sur les enjeux d'une politique d'adaptation** dans la perspective de changements climatiques locaux. Cette politique d'adaptation sera construite autour des compétences et interventions du Conseil général.

L'analyse s'est appuyée sur la bibliographie disponible aux échelles locale, régionale et nationale. Cette bibliographie a déterminé la « profondeur d'analyse », de fait variable, des différents enjeux.

Synthèse de l'étude des vulnérabilités du territoire landais aux aléas climatiques

La synthèse de l'étude de vulnérabilité prend la forme d'un tableau avec une entrée par risques : sont présentés uniquement les risques pour lesquels la vulnérabilité actuelle est forte ou la vulnérabilité future est très probablement forte du fait du changement climatique. C'est pourquoi le risque Inondation par ruissellement, affaissements ou effondrements, activités industrielles, tourisme, risque sur la santé ne sont pas abordés.

Présentation des vulnérabilités par typologie de risque

Quel est, aujourd'hui, le niveau de vulnérabilité ?

Quelle évolution de la vulnérabilité avec le changement climatique ?

Quels sont les enjeux critiques en termes de localisation géographique et dans le temps, de milieux, d'activité et de population ?

Quels sont les leviers d'action existants dans les politiques publiques des Landes ?

	Vulnérabilité actuelle	Incidence projetée changement climatique		Enjeux critiques	Leviers d'intervention
Inondations par crues	Forte, locale	↗	Crues hivernales (fortes pluies) et printanières (post-fonte des neiges)	Vallées de l'Adour et de ses affluents	Urbanisme, aménagement (maîtrise de l'exposition et réduction de l'aléa)
Inondations de nappes	Forte, locale	↗	Variabilité du climat	Nappe du Sable des Landes et des Sables fauves	Urbanisme, aménagement
Inondations par ruissellement	Faible, très locale	↗	Pluies estivales extrêmes	Protection des activités agricoles	Occupation des sols, pratiques agricoles (sensibilisation)
Inondation par submersion marine	Forte, locale	↗	Élévation du niveau de la mer, érosion du littoral	Zones côtières de Mimizan, de Sœurs-Hossegor, Capbreton et Angresse notamment avec des enjeux de préservation des infrastructures touristiques à long terme	Urbanisme, aménagement (localisation des équipements touristiques, aménagement du littoral)
Effondrement/ glissement de terrain	Faible	↗	Variabilité du climat	Constructions et populations dans les zones à risque	Prévention, aménagement
Retrait-gonflement des argiles	Moyenne, forte localement	↗	Contexte sécheresse	Sud-Adour, Bas-Armagnac, Tursan, Garbadan : forte vulnérabilité du bâti fondé peu profondément (maisons en particulier)	Prévention, construction
Feu de forêt	Forte, globale	↗	Contexte sécheresse, chaleur ; orages (prolongation de la	Période de mars à mai en cas de sécheresse printanière et de juillet à août/septembre ;	Prévention (comportement et veille auprès des populations isolées), aménagement,

	Vulnérabilité actuelle	Incidence projetée changement climatique	Enjeux critiques	Leviers d'intervention
Qualité des eaux		période à risque)	Protection des résidents et touristes	organisation lutte incendie
	Moyenne, locale	↗ Hausse concentration en polluants (recul du niveau des nappes) Pluies extrêmes	Impact des pollutions provenant des activités agricoles ; enjeu de maintien de la qualité des eaux prélevées par les industries et pour l'adduction en eau potable (AEP)	Diversification des ressources AEP, accompagnement de la réduction des consommations ; action sur les polluants d'origine agricole
Gestion quantitative de l'eau	Forte, locale	↗ Recul des ressources		Evolution des activités agricoles, maîtrise des consommations, aménagement de réserves d'eau
Activités de culture	Moyenne	↗ Sécheresse, variabilité du climat, fortes chaleurs et canicules	Maintien de la viabilité des exploitations chaque année, notamment le maïs (alimentation en eau) ; vulnérabilité de l'aviculture	Evolution des filières et des pratiques culturelles
Activités forestières	Moyenne	↗ Contexte sécheresse (fragilisation) Hausse températures	Prise de décision en contexte d'incertitudes sur des investissements de long terme	Diversification des essences, sensibilisation (forêts privées)
Pressions sur les sols	Faible	↗ Evènements extrêmes	Maintien des rendements des sols cultivés ; maîtrise des intrants (coûts, impacts indirects)	Evolution des pratiques culturelles
Erosion de la biodiversité	Faible	↗ Contexte sécheresse	Réduction de la pression anthropique (urbaine) sur les milieux ; maintien du végétal " sauvage "	Urbanisme, aménagement
Effet îlot de chaleur urbain (ICU)	Forte, locale	↗ (densification urbaine)	Maîtrise de l'exposition des populations vulnérables, détection du bâti dégradé en zone à risque îlots de chaleur urbains	Politique urbaine, rénovation du bâti (réduction des consommations d'énergie et confort d'été)
Pollution atmosphérique	Faible, locale	↗ Fortes chaleurs et canicules	Exposition des populations vulnérables ; préservation des végétaux (en milieu urbain comme rural)	Politique transports (modes doux et Transports en commun), sensibilisation

3. Les objectifs du Plan Climat-Energie du Conseil général des Landes

Le Conseil général des Landes s'est fixé un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur chacun de ses périmètres d'actions.

La détermination de ces objectifs découle de l'estimation de l'impact énergie et gaz à effet de serre du plan d'actions qui sera mis en œuvre par le Conseil général.

3.1. Objectifs internes

Sur son patrimoine, ses compétences et les services rendus à la population, le Conseil général des Landes évalue l'impact du plan d'actions à une réduction de **3% des émissions de gaz à effet de serre, par rapport à 2010, d'ici 2020.**

Cet objectif se décline par poste d'émissions. S'il peut sembler assez faible de prime abord, il est en réalité ambitieux sur les postes 'Energie' et 'Déplacements', où résident les principaux leviers d'actions de la collectivité et correspond à une évaluation réaliste par rapport à la capacité du plan d'actions.

Tableau 3 : Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 sur le périmètre interne du Conseil général

	Emissions de l'année de référence (2011 – en teqCO2)	Volume d'émissions à éviter entre 2015 et 2020	Estimation des émissions en 2020 (en teqCO2)	Evaluation en gain gaz à effet de serre
Energie	5 442	617	4 825	-11%
Intrants	4 602	-	4 602	0%
Fret	5 509	-	5 509	0%
Déchets directs	125	3	122	-2%
Immobilisations	64 547	1 628	62 919	-3%
Déplacements	557	159	398	-29%
TOTAL	80 781	2 407	78 374	-3%

3.2. Objectifs territoriaux

Le Conseil général évalue l'impact du plan d'actions à une réduction de 5% d'ici 2020. Cet objectif est porté par trois secteurs : celui des transports, de l'agriculture et des déchets.

Tableau 4 : Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 sur le périmètre territorial du Conseil général des Landes

	Emissions de l'année de référence (2011 – en teqCO2)	Volume d'émissions à éviter entre 2015 et 2020	Estimation des émissions en 2020 (en teqCO2)	Objectif
Transports	1 894 878	177 172	1 717 706	-9%
Industrie	913 050	-	913 050	0%
Agriculture	643 959	39 289	604 670	-6%
Habitat	415 119	96	415 024	-0,02%
Tertiaire	268 000	-	268 000	0%
Déchets	80 376	2 593	77 783	-3%
TOTAL	4 215 382	219 150	3 996 232	-5%

4. Plan d'actions

4.1. Enjeux et axes stratégiques du programme d'actions

Promouvoir l'intégration des enjeux énergie-climat dans les pratiques départementales pour une sobriété énergie-carbone et assurer la robustesse du territoire face aux changements climatiques, telle est l'ambition de ce Plan Climat-Energie Territorial, qui sera révisé cinq ans après son adoption conformément aux dispositions du Grenelle de l'Environnement.

Le programme d'actions est structuré en 4 enjeux majeurs pour le Conseil général et le territoire départemental :

- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre
 - Réduire les émissions liées aux déplacements (3 axes, 9 actions),
 - Réduire la dépendance énergétique du bâti (3 axes, 5 actions),
 - Soutenir et développer l'économie locale et les services de proximité (3 axes, 6 actions).
- Adaptation du territoire
 - Adapter le territoire aux changements climatiques (4 axes, 8 actions).

Les 4 enjeux ont été identifiés à partir du Bilan Carbone® « Patrimoine et compétences » du Conseil général des Landes et du bilan « Gaz à Effet de Serre » du territoire.

Chacun de ces enjeux est subdivisé en axes stratégiques, identifiant les priorités à mettre en œuvre sur la période 2015-2020 et déclinés en 28 actions.

Ce plan d'actions se veut pragmatique au plus près des enjeux territoriaux et des politiques départementales. Il vise à contribuer à l'engagement national d'atténuation du phénomène de changement climatique et à atteindre en particulier les objectifs régionaux de diminution de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre.

La figure 10 présente la structuration du Plan climat-énergie territorial du Département des Landes.

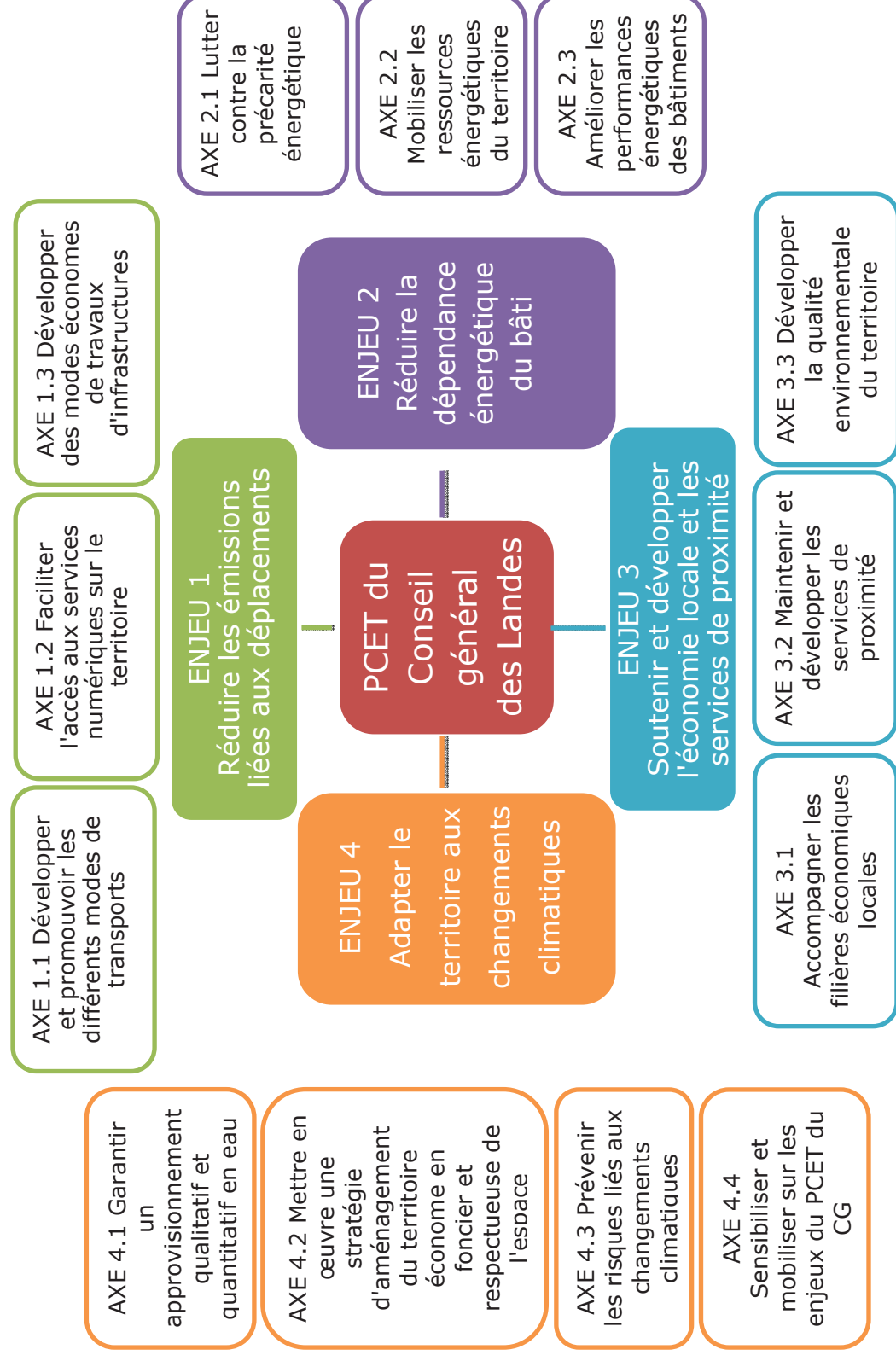


Figure 10 : Structuration du programme d'actions du Plan Climat-Energie Territorial du Département des Landes

4.2. Fiches actions

Les fiches-actions sont détaillées en annexe. Une version synthétique de leurs contenus est présentée ci-dessous.

Enjeu 1 : Réduire les émissions liées aux déplacements

N°	Intitulé	Périmètre	Descriptif	Objectif opérationnel	Orientation (OR) Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
Axe 1.1 : Développer et promouvoir les différents modes de transports					
1	<i>Diversifier les modes de déplacements présents dans la flotte interne</i>	Patrimoine	- Proposer des moyens de déplacements alternatifs à la voiture à moteur thermique (vélos, véhicules hybrides, véhicules électriques) principal moyen de déplacement actuel (enquête interne)	Volet interne : 10 vélos d'ici 2018	<u>Transports OR3</u> Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements
2	<i>Promouvoir le covoiturage sur le territoire</i>	Patrimoine/ Territoire	- Continuer la promotion, - Développer les partenariats avec les organisateurs d'événementiels et les structures d'insertion - Poursuivre le soutien financier à la création d'aires de covoiturage (règlement départemental) - Ouvrir le site internet à d'autres types de mobilité	Volet interne : 5% de covoiturage dans les déplacements professionnels Volet territorial : 1 000 annonces déposées par an sur le site de covoiturage	<u>Transports OR3</u> Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements
3	<i>Promouvoir l'offre de transports en commun</i>	Compétence (transport interurbain)	Communiquer sur l'ensemble des dispositifs existants : - nouveaux tracés, complémentarité avec l'offre ferroviaire régionale, tarifications incitatives, vélos dans les bus - sur l'offre de transport en commun en interne au Conseil général Développer de nouveaux dispositifs : - service de transport à la demande dans les zones	Volet interne : 3% de déplacements domicile-travail en transports en commun, et 3% de déplacements professionnels. Volet territorial : +5%/an de fréquentation des transports en commun interurbain	<u>Transports OR3</u> Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements

N°	Intitulé	Périmètre	Descriptif	Objectif opérationnel	Orientation (OR) Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
			rurales, - renforcement des lignes de bus spécifiques mises en place pour les estivants		
4	<i>Développer les itinéraires cyclables</i>	Compétence (PDESI)	- Continuer à maintenir la création d'un maillage structurant d'itinéraires cyclable sur le territoire - Promotion du cyclotourisme	Volet territorial : 2014-2020 +460km de nouveaux itinéraires cyclables en site propre en 2020	<u>Transports OR3</u> Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements
5	<i>Soutenir l'implantation de pôles multimodaux</i>	Territoire	- Soutenir des projets de pôles multimodaux dans les agglomérations et dans les communes	doubler le taux du bénéfice écologique par voyage	<u>Transports OR3</u> Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements
6	<i>Développer l'infrastructure d'appui à la mobilité électrique sur le territoire (bornes de recharge)</i>	Territoire	- Financer l'action pilote de l'agglomération du Grand Dax pour la mise en place de bornes de recharges pour véhicules électriques - Etudier la possibilité d'élargir cette démarche à l'ensemble du département	Volet territorial : agglomération du Grand Dax : 5 bornes identifiées (2 bornes rapides, 3 classiques)	<u>Transports OR3</u> Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements
AXE 1.2 Faciliter l'accès aux services numériques sur le territoire					
7	<i>Promouvoir et développer l'usage de la visioconférence</i>	Patrimoine/Territoire	- Promouvoir et développer l'usage de la visioconférence par les agents du Conseil général des Landes et les élus - Promouvoir l'outil de visioconférence Visiolandes, déployé par	Non défini	<u>Transports OR1</u> Développer et diffuser la connaissance sur les déplacements de voyageurs et le transport de

N°	Intitulé	Périmètre	Descriptif	Objectif opérationnel	Orientation (OR) Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
			l'Agence Landaise Pour l'Informatique (portail de réservation, formations ouvertes à distance)		marchandises, leurs impacts air énergie climat et les outils à disposition auprès des élus, des usagers et des acteurs du secteur du transport
8	<i>Promouvoir l'implantation de tiers-lieux de travail à distance sur le territoire landais</i>	Territoire	- Mener une communication sur l'existence de tiers lieux	Non défini	<u>Transports OR1</u> Développer et diffuser la connaissance sur les déplacements de voyageurs et le transport de marchandises, leurs impacts air énergie climat et les outils à disposition auprès des élus, des usagers et des acteurs du secteur du transport
AXE 1.3 Développer des modes économes de travaux d'infrastructures					
9	<i>Optimiser les opérations d'entretien de chaussées pour en réduire l'impact énergie-carbone</i>	Patrimoine/Compétence (voirie départementale)	- Poursuivre l'intégration des enrobés tièdes et/ou enrobés à froid	100% des opérations d'entretien des chaussées en application d'enrobés tièdes à l'horizon 2020 40% des opérations d'entretien des chaussées en application de techniques à froid à l'horizon 2020 incorporation de 30% d'agrégats d'enrobés dans les formules à l'horizon 2020	<u>Industrie OR3</u> Renforcer les pratiques d'éco-management : gestion énergétique, éco-conception, éco-innovation, achat responsables, etc.

Enjeu 2 : Réduire la dépendance énergétique du bâti

N°	Intitulé	Périmètre	Descriptif	Objectif opérationnel	Orientation (OR) Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie
AXE 2.1 Lutter contre la précarité énergétique					
10	<i>Soutenir la rénovation énergétique des logements à vocation sociale</i>	Territoire	- Renforcer l'action des travailleurs sociaux pour le repérage des ménages en situation de risque de précarité énergétique - Diffuser un conseil aux ménages concernés sur la gestion de l'énergie dans le logement - accompagner les ménages dans la définition de travaux et le montage financier d'un projet de rénovation - Etudier les possibilités d'accompagnement financier des projets de rénovation des logements sociaux - Contribuer à la cohérence de l'action du Département en direction de la rénovation énergétique	35 logements annuels minimum (15 propriétaires occupants et 20 logements locatifs privés)	<u>Bâtiments OR2</u> Renforcer et développer l'offre d'information indépendante, de conseils et d'accompagnement reconnu par la maîtrise d'ouvrage publique sur les problématiques énergie (audit préalable aux travaux, choix énergétiques, etc.) et qualité de l'air
11	<i>Améliorer l'information sur la rénovation énergétique du bâti</i>	Territoire	- Mener des actions de communication pour les particuliers - Accompagner des collectivités landaises dans la structuration de plateformes	Non défini	<u>Bâtiments OR2</u> Renforcer et Développer l'offre d'information indépendante, de conseils et d'accompagnement reconnu par la maîtrise d'ouvrage publique sur les

N°	Intitulé	Périmètre	Descriptif	Objectif opérationnel	Orientation (OR) Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
			locales de rénovations énergétiques.		problématiques énergie (audit préalable aux travaux, choix énergétiques, etc.) et qualité de l'air. <u>Bâtiments OR1</u> Structurer et appuyer la coordination des acteurs bâtiment/énergie à l'échelle de l'Aquitaine : formation (professionnels et maîtres d'ouvrage), communication d'expériences, adéquation des aides aux objectifs
AXE 2.2 Mobiliser les ressources énergétiques du territoire					
12	<i>Soutenir le développement des filières énergies renouvelables locales</i>	Territoire	- Maintenir une politique de soutien aux filières locales (financement d'études de préféabilité de chaudières collectives, etc.) - Réaliser des projets d'installation d'équipements de production d'énergies renouvelables sur les bâtiments départementaux - Communiquer sur les différentes filières locales	Non défini	<u>Energie et réseaux</u> <u>OR1</u> Développer de la connaissance territoriale et sectorielle des gisements et potentiels de développement des productions d'énergie renouvelable
AXE 2.3 Améliorer les performances énergétiques des bâtiments					
13	<i>Améliorer la performance énergétique des bâtiments départementaux</i>	Patrimoine/Compétences (Collèges)	- Installer progressivement des compteurs, communiquer et informer des utilisateurs, former des agents	Réduction à l'horizon 2020 : -15% des consommations de fioul des bâtiments administratifs -25% des consommations	<u>Bâtiments OR5</u> Promouvoir les bonnes pratiques individuelles à l'échelle du bâtiment (comptage individuel dans le

N°	Intitulé	Périmètre	Descriptif	Objectif opérationnel	Orientation (OR) Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
			techniques, optimiser des contrats d'exploitation...	de fioul des collèges -15% des consommations de gaz des bâtiments administratifs -10% des consommations de gaz des collèges -7% des consommations d'électricité des bâtiments administratifs -7% des consommations d'électricité des collèges	collectif, domotique, qualité de l'air)
14	<i>Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics du territoire</i>	Territoire	- Sensibiliser les occupants et exploitants à la performance énergétique des bâtiments - Regrouper et valoriser les dispositifs des certificats d'économie d'énergie des collectivités - Ajouter un critère commun « efficacité énergétique » sur les règlements d'intervention départementaux du bâti	Non défini	<u>Bâtiment OR3</u> Définition et reconnaissance de critères partagés sur les bonnes pratiques <u>Bâtiment OR5</u> Promouvoir les bonnes pratiques individuelles à l'échelle du bâtiment

Enjeu 3 : Soutenir et développer l'économie locale et les services de proximité

N°	Intitulé	Périmètre	Descriptif	Objectif opérationnel	Orientation (OR) Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
AXE 3.1 Accompagner les filières économiques locales					
15	<i>Soutenir les filières économiques</i>	Territoire	- Soutenir la filière bois du massif des Landes de Gascogne	Volet territorial : - Conserver les surfaces	<u>Agriculture OR5</u> Développer la

N°	Intitulé	Périmètre	Descriptif	Objectif opérationnel	Orientation (OR) Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie
	<i>associées à la valorisation des massifs boisés et des espaces agricoles du territoire</i>		(reconstitution des parcelles sinistrées, développement de l’énergie bois, soutien aux entreprises de la filière bois... - Soutenir le développement et la valorisation des espaces agricoles du territoire (aide aux projets à vocation environnementale : maraîchage et circuits courts, agriculture biologique, productions labélisées...)	d’espaces agricoles - Maintenir la surface forestière départementale avant tempête	récolte et l’utilisation de la biomasse pour l’énergie dans le respect des filières existantes <u>Agriculture OR6</u> Assurer une gouvernance régionale visant à encadrer le développement des projets Bois Energie et évaluer l’impact de l’installation des unités en prenant en compte les éventuels effets pervers liés aux possibles conflits d’usage
16	<i>Développer l’économie sociale et solidaire et l’économie circulaire</i>	Territoire	- Mettre en œuvre les clauses sociales d’insertion et les clauses environnementales dans les marchés publics - Créer des chantiers d’insertion dans le cadre d’opération de rénovation énergétique de bâtiments départementaux - Intégrer les structures de l’économie sociale et solidaire et acteurs de l’insertion dans la prévention et la valorisation des déchets sur le territoire, - Soutenir le fonctionnement et la création de recycleries - Mobiliser le Pôle de Coopération Economique Social et Environnemental Sud Aquitaine - Valoriser l’écocitoyenneté des publics accueillis par les structures de l’économie sociale et solidaire en les informant, en les	<i>Non pertinent</i>	<u>Industrie OR3</u> Renforcer les pratiques d’éco management

N°	Intitulé	Périmètre	Descriptif	Objectif opérationnel	Orientation (OR) Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
			associant aux enjeux du Plan Climat-Energie Territorial des Landes - Poursuivre le soutien aux initiatives économiques en faveur de l'innovation des territoires pour la réduction des consommations de ressources.		
AXE 3.2 Maintenir et développer les services de proximité					
17	<i>Maintenir les équipements et services sur les territoires (santé, etc.)</i>	Territoire	- Poursuivre l'action en faveur du maintien des équipements et services de proximité qui évitent les déplacements (santé, services publics, scolarité, culture, pôles de services marchands)	<i>Non pertinent</i>	<u>Transport OR2</u> Assurer une cohérence sur les problématiques air énergie climat entre les acteurs et les politiques de l'urbanisme et des transports en gérant l'attractivité de la région
AXE 3.3 Développer la qualité environnementale du territoire					
18	<i>Soutenir le développement de la filière agriculture biologique sur le territoire</i>	Territoire	- Développer, en partenariat avec les collectivités locales et la Chambre d'agriculture, l'approvisionnement local	Développer les superficies et le nombre de producteurs engagés en agriculture biologique, encourager la conversion. Pas d'objectifs chiffrés	<u>Agriculture OR1</u> Sensibiliser, former, diffuser les bonnes pratiques agricoles permettant de limiter les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de s'adapter au changement climatique <u>Agriculture OR3</u> Valoriser l'agronomie et faire évoluer les pratiques culturales vers davantage d'efficacité en termes d'énergie, d'émissions, tout

N°	Intitulé	Périmètre	Descriptif	Objectif opérationnel	Orientation (OR) Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
					en intégrant l'enjeu de l'adaptation au changement climatique
19	<i>Soutenir le développement de l'écotourisme</i>	Territoire	- Encourager les démarches de labellisation. - Soutenir la démarche d'écotourisme sur le PNR Landes de Gascogne	Non pertinent	<u>Adaptation OR3</u> Connaître les vulnérabilités régionales et développer des stratégies d'adaptation dans les politiques locales et leurs documents associés
20	<i>Poursuivre l'accompagnement des programmes locaux de prévention des déchets</i>	Compétences/ Territoire	- Poursuivre l'accompagnement des programmes locaux de prévention des déchets	-7% de quantités d'ordures ménagères collectées par habitant et par an d'ici 2018 et -10% d'ici 2024 ; -3% les quantités d'encombrants collectés par habitant et par an d'ici 2018 et -7% d'ici 2024.	Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie ne comporte pas de section sur la gestion des déchets.

Enjeu 4 : Adapter le territoire aux changements climatiques

N°	Intitulé	Périmètre	Descriptif	Objectif opérationnel	Orientation (OR) Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
AXE 4.1 Garantir un approvisionnement qualitatif et quantitatif en eau					
21	<i>Renforcement de la ressource en eau superficielle</i>	Territoire	- Création d'ouvrages pour un soutien d'étiage estival à partir d'un stockage hivernal - Suivi d'une étude prospective « Adour 2050 »	Objectif 2013 2020 : 6 ouvrages prioritaires intéressants pour le département des Landes soit 23 Mm ³ pour le bassin Adour-Garonne.	<u>Adaptation OR2</u> Mettre en place un dispositif de gouvernance territoriale régional de type Comité d'orientation stratégique Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie incluant la

N°	Intitulé	Périmètre	Descriptif	Objectif opérationnel	Orientation (OR) Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
					question de l'adaptation au changement climatique dans ses dimensions scientifiques, techniques et sociales
22	<i>Poursuivre le suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau</i>	Territoire	Poursuivre la politique de suivi menée par le département sur les aspects quantitatif et qualitatif : - Surveillance de la qualité et de la piézométrie des eaux en partenariat avec l'Agence - Renforcement des partenariats pour la gestion des cours d'eau - Publication du bulletin de situation des aquifères landais - Programme départemental à l'attention des collectivités landaises pour améliorer les pratiques de désherbage et d'utilisation des produits phytosanitaires.	Non pertinent	<u>Adaptation OR1</u> Développer et diffuser la connaissance des vulnérabilités par thématique, par territoire et à différentes échelles temporelles (2020-2050- 2080).
AXE 4.2 Mettre en œuvre une stratégie d'aménagement du territoire économe en foncier et respectueuse de l'espace					
23	<i>Conseiller les collectivités dans l'élaboration de documents d'urbanisme économes en foncier et cohérents avec les objectifs de réduction des consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre du territoire</i>	Territoire	- Prendre en compte dans l'analyse des documents d'urbanisme les objectifs de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre du territoire.	Non pertinent	<u>Bâtiment OR2</u> Renforcer et Développer l'offre d'information indépendante, de conseils et d'accompagnement reconnu par la MO publique sur les problématiques énergie (audit préalable aux travaux, choix énergétiques, etc.) et Qualité de l'air
24	<i>Renforcer les politiques de préservation des Espaces Naturels</i>	Territoire	Poursuivre une politique de préservation des sites naturels et de la biodiversité dans le cadre	Non pertinent	<u>Adaptation OR2</u> Mettre en place un dispositif de gouvernance

N°	Intitulé	Périmètre	Descriptif	Objectif opérationnel	Orientation (OR) Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie
	<i>Sensibles en lien avec les projections d'évolution du climat local</i>		du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles autour de 3 axes : - développer un réseau de sites gérés pour la préservation des habitats naturels et des espèces, - intégrer les trames verte et bleue dans les politiques et projets de territoires, - valoriser le patrimoine naturel landais auprès du grand public.		territorial régional de type Comité d'orientation stratégique Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie incluant la question de l'adaptation au changement climatique dans ses dimensions scientifiques, techniques et sociales <u>Adaptation OR3</u> Connaître les vulnérabilités régionales et développer des stratégies d'adaptation dans les politiques locales et leurs documents associés
25	Déterminer le potentiel de compensation des puits carbone naturels du territoire	Territoire	- Etablir un diagnostic des potentiels de compensation des puits carbone naturels du territoire	Non pertinent	<u>Energies et réseaux OR1</u> Développer la connaissance territoriale et sectorielle des gisements, des potentiels et les analyses d'impacts de production des énergies renouvelables en Aquitaine. Déterminer des bouquets énergétiques par territoire
AXE 4.3 Prévenir les risques liés aux changements climatiques					
26	Accompagner les populations face au risque canicule dans une démarche de prévention	Compétences (Action sociale)	Améliorer la communication et la mobilisation pour la protection des personnes vulnérables aux canicules : - Faire connaître les recommandations contenues dans le Plan National Canicule	Non pertinent	<u>Adaptation OR2</u> Mettre en place un dispositif de gouvernance territoriale régional de type Comité d'orientation stratégique Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie

N°	Intitulé	Périmètre	Descriptif	Objectif opérationnel	Orientation (OR) Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie
			- Protéger les populations sensibles aux températures extrêmes - Accentuer la mobilisation de tous		incluant la question de l’adaptation au changement climatique dans ses dimensions scientifiques, techniques et sociales
27	<i>Elaborer et mettre en place un Plan départemental de lutte vectorielle</i>	Compétence (démoustication sanitaire)	- Elaborer un Plan départemental de lutte vectorielle si le risque sanitaire est avéré	Non pertinent	<u>Adaptation OR3</u> Connaître les vulnérabilités régionales et développer des stratégies d’adaptation dans les politiques locales et leurs documents associés
AXE 4.4 Sensibiliser et mobiliser sur les enjeux du Plan Climat-Energie Territorial du CG					
28	<i>Développer un programme de sensibilisation aux enjeux du Plan Climat-Energie Territorial</i>	Compétence (PCET)	Développer des actions d’information et de sensibilisation tous publics sur l’engagement du Conseil général dans le cadre de son Plan Climat-Energie Territorial	<i>Non pertinent</i>	Pas d’orientation dédiée

5. Outil de suivi et d’évaluation

Afin de permettre le suivi de la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial, un tableau de bord reprenant l’ensemble du programme d’action a été construit. Son principe directeur consiste à identifier, pour chaque action :

- l’indicateur de suivi de la mise en œuvre de l’action, année par année,
- les données requises pour évaluer l’impact global de l’action, en termes de gaz à effet de serre pour la période de mise en œuvre du Plan Climat-Energie Territorial.

Le tableau de bord précise également les pilotes et partenaires, ainsi que les services du Conseil général concernés dans la mise en œuvre.

Une fraction de ce tableau de bord est présentée ci-dessous, à titre d’illustration.

Tableau 5: Extrait du tableau de bord « suivi – Evaluation » du plan d'actions du Plan Climat-Energie Territorial du Conseil général des Landes

Enjeu	Axe	N°	ACTION	Perimètre	Service pilote	Partenaires	Indicateurs de suivi de la réalisation de l'action					2015	2016	2017	2018	2019	2020
1-Réduire les émissions liées aux déplacements	1-1-Développer et promouvoir les différents modes de transports		Diversifier les modes de déplacements présents dans la flotte interne	INTERNE	Direction des Ressources Humaines et des Moyens - Service intérieur		- Taux d'utilisation des vélos - Part des vélos dans les déplacements professionnels - Nombre de vélos dans la flotte - Part des véhicules électriques et/ou hybrides dans la flotte - Taux d'utilisation des véhicules électriques et/ou hybrides										
1-Réduire les émissions liées aux déplacements	1-1-Développer et promouvoir les différents modes de transports		2-Promouvoir le covoiturage sur le territoire	INTERNE	Direction de l'environnement	Direction de la communication, Direction de l'Aménagement	- Part du covoiturage dans les parts modales de déplacements des agents (professionnelles et domicile-travail) - Nombre d'actions de communication mises en œuvre										
1-Réduire les émissions liées aux déplacements	1-1-Développer et promouvoir les différents modes de transports		2-Promouvoir le covoiturage sur le territoire	TERRITOIRE	Direction de l'environnement	Direction de la communication, Direction de l'Aménagement	- Nombre d'inscrits sur la plateforme/an - Nombre d'annonces déposées/an - Nombre d'employeurs et de collectivités partenaires										

Enjeu	Axe	N°	ACTION	Perimètre	Objectif opérationnel	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020*
1-Réduire les émissions liées aux déplacements	1-1-Développer et promouvoir les différents modes de transports		Diversifier les modes de déplacements présents dans la flotte interne	INTERNE	- 10 vélos d'ici 2018						
1-Réduire les émissions liées aux déplacements	1-1-Développer et promouvoir les différents modes de transports		2-Promouvoir le covoiturage sur le territoire	INTERNE	- Porter à 5% la part du covoiturage dans les déplacements professionnels						

Enjeu	Axe	N°	ACTION	Perimètre	Action quantifiable?	Objectif 2020 (teqCO2 économisé)	Hypothèse pour le calcul	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020*
1-Réduire les émissions liées aux déplacements	1-1-Développer et promouvoir les différents modes de transports		Diversifier les modes de déplacements présents dans la flotte interne	INTERNE	Oui	30 903	Hypothèse: substitution de 1% des trajets en VP par des trajets vélo d'ici 2020 1/Distance parcourue en VP (prof): 1 380 921 km 2/Emission unitaire d'un km parcouru en VP (prof): 3,8E-04 teqCO2/km	= 3,83E-04 * 1 380 921 * % de trajet substitué vélo / VP					
1-Réduire les émissions liées aux déplacements	1-1-Développer et promouvoir les différents modes de transports		2-Promouvoir le covoiturage sur le territoire	INTERNE	Oui	8 386	Hypothèse: 5% des déplacements professionnels en covoiturage 1/Distance parcourue en covoiturage (prof): 1 885 845 km 2/Emission unitaire d'un km parcouru en covoiturage (prof): 4,0E-05 teqCO2/km	= 4,02E-05 * 1 885 845 * % de trajet pro en covoiturage					

6. Annexes

6.1 Annexe 1 : Définitions et sigles

6.2 Annexe 2 : Fiches-actions

6.1. Annexe 1 : Définitions et sigles

Emissions directes : rejets de gaz à effet de serre résultant des activités implantées sur le territoire. Il s'agit par exemple de la combustion d'énergie pour le chauffage de bâtiments ou pour le fonctionnement d'un moteur thermique automobile, la combustion de déchets en usine d'incinération ou l'émission de gaz à effet de serre impliquée par la production d'effluents d'élevage.

Emissions indirectes : rejets de gaz à effet de serre générés indirectement par l'ensemble des activités humaines : les produits manufacturés consommés génèrent, au-delà d'éventuelles émissions directes, des émissions indirectes liées à leur fabrication et à leur transport. Le calcul des émissions indirectes permet donc de mettre en évidence l'intérêt de systèmes de production/consommation « courts » qui, bien que (parfois) plus onéreux car moins industrialisés, présentent un bilan environnemental nettement positif.

Emissions énergétiques : rejets atmosphériques issus de la combustion ou de l'utilisation de produits énergétiques. On retrouve par exemple la combustion de gaz naturel pour le chauffage des logements, la consommation d'électricité pour l'éclairage public, etc.

Emissions non énergétiques : émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées à la combustion d'énergies fossiles. Elles regroupent par exemple, les engrais utilisés en agriculture qui subissent une dégradation physicochimique dans le sol à l'origine d'émanations de gaz à effet de serre, les fuites de gaz frigorigènes, la mise en décharge des déchets émettant des gaz à effet de serre par la décomposition des matières qui sont enfouies, etc.

Tonne équivalent CO₂ : unité commune de volume de gaz à effet de serre, valable pour l'ensemble des gaz du protocole de Kyoto (méthane, protoxyde d'azote, hexafluorure de soufre, hydrofluocarbure, perfluorocarbure, etc.) et qui prend en compte leurs caractéristiques (durée de vie et capacité à réchauffer la planète).

6.2. Annexe 2 : Fiches-actions

Enjeu 1 : Réduire les émissions liées aux déplacements	
Axe 1.1 : Développer et promouvoir les différents modes de transports	
Action 1 : Diversifier les modes de déplacements présents dans la flotte interne	
Descriptif de l'action : L'analyse des modes de déplacements utilisés par les agents pour leurs déplacements professionnels révèle la place majoritaire de la voiture. <u>L'objectif de l'action est de proposer des moyens de déplacements alternatifs à la voiture (vélos, véhicules hybrides, véhicules électriques)</u>	
Objectif opérationnel : Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre) Volet interne - vélos : 10 vélos d'ici 2018	
Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine : Transports - OR3 : Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements	
Conditions de succès : <i>Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action</i> - Flotte de vélos : trouver un lieu de garage sécurisé et facilement accessible ; privilégier une progressivité des achats afin d'éviter un surdimensionnement ; mettre en place un carnet de réservation comme pour les véhicules - Le développement de la flotte de vélos est conditionné à la demande des agents et à la croissance de l'offre (sachant qu'il existe finalement assez peu de site propice pour l'utilisation de vélo dans les déplacements professionnels, à part à Mont-de-Marsan) - Anticiper la réflexion sur le renouvellement des véhicules pour la possibilité d'acquérir des véhicules hybrides et/ou électriques. La flotte a été renouvelée il y a un an et demi, en théorie, afin de respecter un plan d'amortissement, la flotte ne sera pas renouvelée avant trois ans et demi. - Le département des Landes, par son caractère rural, faiblement maillé en bornes de recharge, est peu adapté au développement du véhicule électrique, dans l'état actuel des infrastructures. Pour le Conseil général, il semble plus intéressant de privilégier l'achat de véhicules hybrides.	
Responsable de l'action : Direction des Ressources Humaines et des Moyens - Service intérieur	Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre :
Partenaires techniques : Direction de l'Environnement	
Financement : <i>Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés</i> Budget estimé pour les vélos : 1 500 euros (le Conseil général dispose déjà de vélos, il s'agit seulement de les équiper : gilets, paniers, casques, rack de stationnement) Pas de planification sur l'aspect véhicule électrique	

Cible de l'action :

Agents du Conseil général

Indicateurs de réalisation et de suivi :

Volet interne

- Nombre de vélos dans la flotte
- Part des vélos dans les déplacements professionnels
- Nombre de véhicules électriques et/ou hybrides dans la flotte
- Part des véhicules électriques et/ou hybrides dans la flotte

Enjeu 1 : Réduire les émissions liées aux déplacements**Axe 1.1 : Développer et promouvoir les différents modes de transports****Action 2 : Promouvoir le covoiturage sur le territoire****Descriptif de l'action :**

Le Conseil général des Landes a mis en place une plateforme de covoiturage (covoituragelandes.org) gratuite et à disposition de tous afin de faciliter les mutualisations de trajets quotidiens ou occasionnels. La plateforme s'adresse aux particuliers ainsi qu'aux employeurs (500 annonces déposées par an) qui peuvent également s'appuyer sur le site pour organiser du covoiturage entre les salariés.

L'objectif de l'action est de :

- continuer la promotion du covoiturage sur le territoire envers le grand public, les entreprises et collectivités, les agents du Conseil général,
- développer les partenariats avec les organisateurs d'événementiels et les structures d'insertion
- continuer l'accompagnement financier des collectivités locales pour la création d'aires de covoiturage (règlement départemental),
- faire migrer la plateforme de covoiturage vers une plateforme de mobilité.

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)*

Volet interne

- Porter à 5% la part du covoiturage dans les déplacements professionnels

Volet territorial

- Porter à 1 000 le nombre d'annonces déposées par an sur le site de covoiturage

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Transports – OR3 : *Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements*

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- Porter une communication positive sur les bénéfices attendus du covoiturage (budget, qualité de l'air, CO₂, convivialité etc.)

Responsable de l'action :

Direction de l'Environnement

Partenaires techniques :

Direction de la Communication, Direction de l'Aménagement

Financement : *Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés*

1 campagne de communication = 15 000 € soit 10 000 € affichage + 2 000 € insertion Sud-Ouest + 2 000 € spot radio

Cible de l'action :

Grand public

Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre :

Agents du Conseil général Entreprises, administrations, collectivités, fédérations sportives, scènes culturelles, structures d'insertion du territoire landais	Définir de nouvelles cibles de communication pour le covoiturage
--	---

Indicateurs de réalisation et de suivi :

Volet interne

- Part du covoiturage dans les parts modales de déplacements des agents (professionnelles et domicile-travail)
- Nombre d'actions de communication mises en œuvre

Volet territorial

- Nombre d'inscrits sur la plateforme/an
- Nombre d'annonces déposées/an
- Nombre d'employeurs et de collectivités partenaires

Enjeu 1 : Réduire les émissions liées aux déplacements**Axe 1.1 : Développer et promouvoir les différents modes de transports****Action 3 : Promouvoir l'offre de transports en commun****Descriptif de l'action :**

Le département des Landes est maillé par un réseau de transport en commun interurbain (le réseau XL'R) ainsi que par des réseaux de transports en commun urbain porté par les EPCI (agglomération du Marsan, Grand Dax...). La fréquentation de ces transports est en croissance. En 2013, près de 220 000 voyages ont été effectués sur le réseau XL'R.

L'objectif de cette action est de développer l'offre et la demande, ce qui passe par des actions :

de communication sur l'ensemble des dispositifs existants :

- sur l'offre de transports en commun interurbain : nouveaux tracés en 2012-2013, réduction des temps de parcours, complémentarité avec l'offre ferroviaire régionale, meilleure identification des arrêts et tarification unique et incitative de 2 €,
- sur l'offre de transport en commun en interne au Conseil général : identifier les organes du Conseil général desservis par XL'R et par les transports en commun,
- sur les coûts et les impacts énergie-gaz à effet de serre comparés des différents modes de déplacements : mettre en valeur les bénéfices associés à l'utilisation des transports en commun,
- sur les tarifs préférentiels pour les jeunes,
- sur les possibilités de charger les vélos dans les bus.

de développement de nouveaux dispositifs :

- du service de transport à la demande dans les zones rurales,
- et ou de renforcement des lignes de bus spécifiques mises en place pour les estivants.

Objectif opérationnel : Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)

Volet interne

- Porter à 3% la part des déplacements domicile-travail réalisés en transports en commun, et 3% celles des déplacements professionnels.

Volet territorial

- Augmenter de 5% par an la fréquentation des transports en commun interurbain (objectif aligné sur la tendance constatée pour l'année 2013)

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Transports - OR3 : Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- Trouver le moyen de communication le plus efficace pour cibler le grand public / les agents
- Appui sur un calcul financier (budget bus / budget voiture)

Responsable de l'action :

Direction de l'Aménagement (service Mobilité - transports)

Partenaires techniques :

Direction de la Communication, Direction de l'environnement

Financement : *Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés*

Pas défini

Cible de l'action :

Grand public, employeurs du territoire (entreprises, administrations, collectivités)

Agents du Conseil général

Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre

Indicateurs de réalisation et de suivi :

Volet interne

- Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail et dans les déplacements professionnels
- Nombre d'actions de communication

Volet territorial

- Fréquentation des transports en commun interurbain
- Nombre d'actions de communication

Enjeu 1 : Réduire les émissions liées aux déplacements**Axe 1.1** : Développer et promouvoir les différents modes de transports**Action 4** : Développer les itinéraires cyclables**Descriptif de l'action :**

En 2006, le Conseil général des Landes a adopté un schéma départemental cyclable avec son règlement d'aides pour:

- Répondre à la demande touristique
- Contribuer aux activités de loisirs des résidents
- Promouvoir un mode de déplacement
- Sécuriser les itinéraires

L'objectif de l'action est de :

animer la politique cyclable du Département, auprès des Communautés de Communes ou d'Agglomérations porteuses de projets pour réaliser un maillage structurant d'itinéraires cyclables en s'appuyant sur :

- le réseau existant : 1 546 km d'itinéraires répartis entre 1290 km d'itinéraires balisés sur route à faible trafic et 546 km de pistes cyclables ou voies vertes (dont 125 km départementales) comptabilisés en 2014
- la disponibilité foncière publique en site propre comme les anciennes voies.

A ce titre, le Département assure aussi la maîtrise d'ouvrage de certains projets (balisage de circuits cyclotouristiques, réalisation d'un tronçon de Véloroute-voie verte).

développer la promotion du cyclotourisme

Objectif opérationnel : Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)

Volet territorial- 2014-2020

Porter à 460km les nouveaux itinéraires cyclables en sites propres en 2020

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Transports - OR3 : Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- Organiser des espaces de concertation préalable au tracé des pistes cyclables
- Mettre en cohérence les cheminements doux et pistes cyclables proposés avec les lieux touristiques
- Développer les pôles multimodaux

Responsable de l'action :

Direction de l'Environnement

Partenaires techniques :

Direction de l'Aménagement : Service Mobilité - transports

Financement : *Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés*

Cible de l'action :

Communautés de communes et d'agglomération

Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre

Non défini

Indicateurs de réalisation et de suivi :

- Longueur totale de pistes cyclables créées
- Longueur annuelle de pistes cyclables créées

Enjeu 1 : Réduire les émissions liées aux déplacements

Axe 1.1 : Développer et promouvoir les différents modes de transports

Action 5 : Soutenir l'implantation de pôles multimodaux**Descriptif de l'action :**

Le pôle d'échanges multimodal est un lieu d'articulation des différents modes de transport : la marche, les deux roues, les transports en commun, le train, les taxis, ...

Le pôle d'échanges multimodal est pensé comme une plate-forme vers laquelle tous les moyens de transports convergent. Il permet ainsi aux utilisateurs de pouvoir avoir le choix de leur mode de déplacement, et de passer de l'un à l'autre en toute sécurité.

La mise en place de pôles multimodaux implique de :

- repérer des sites favorables : gare ferroviaire ou gare routière par exemple
- installer des emplacements de stationnement et parking adaptés aux différents modes de transports qui se rencontrent (bus, vélo, covoiturage)
- faciliter l'accessibilité et la signalisation
- communiquer largement autour de l'existence de ces pôles

L'objectif est de faciliter les déplacements alternatifs à la voiture et permettre aux usagers de se déplacer aisément en adaptant l'offre de transport sur le territoire. Le Conseil général soutient une partie des projets de pôles multimodaux dans les agglomérations et dans les communes.

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)*

- doubler le taux du bénéfice écologique par voyage (au-delà de 6 voyageurs par service en moyenne, le déplacement de ces voyageurs dans un bus rejette moins de CO2 qu'en utilisant individuellement leur véhicule particulier)

Contribution du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Transports - OR3 : *Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements*

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- Assurer une cohérence entre les différents projets
- Billettique unique pour les trajets en transports en commun
- Prévoir l'installation de bornes de recharge électriques sur les pôles
- Volonté politique en particulier des EPCI (Grand Dax, Marsan Agglomération, Bayonne) pour mettre en œuvre ces projets

Responsable de l'action :

Direction de l'Aménagement (Service mobilité et transports)

Partenaires techniques : Communauté d'Agglomération du Grand Dax, Communauté d'Agglomération du Marsan

Financement : *Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés*

Budget défini au cas par cas

Cible de l'action :

Les collectivités locales porteuses de projets

Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre :

Non défini

Indicateurs de réalisation et de suivi :

- Nombre de pôles multimodaux mis en place
- Fréquentation des transports en commun

Enjeu 1 : Réduire les émissions liées aux déplacements**Axe 1.1 : Développer et promouvoir les différents modes de transports**

Action 6 : Développer l'infrastructure d'appui à la mobilité électrique sur le territoire (bornes de recharge)

Descriptif de l'action :

L'essor du véhicule électrique doit nécessairement passer par la mise en place de bornes de recharge sur l'espace public, permettant de pallier le principal frein aujourd'hui identifié à son développement (la faible autonomie). Les collectivités territoriales ont un rôle moteur à jouer dans l'installation de bornes sur l'espace public.

Dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial, l'agglomération du Grand Dax va mettre en place des bornes de recharge pour véhicules électriques. Le Conseil général souhaite financer cette action « pilote » et étudier la possibilité d'élargir cette démarche à l'ensemble du département dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial avec la réalisation d'une étude sur l'opportunité d'installation de bornes électriques et d'aides aux collectivités (schéma départemental d'installation de bornes électriques)

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)*

Volet territorial

- Sur le territoire de l'agglomération du Grand Dax : 5 bornes identifiées par rapport au budget, pour le particulier possédant un véhicule électrique en centre-ville (Dax et Saint-Paul-lès-Dax) (2 bornes rapides, 3 classiques)

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Transports – OR3 : *Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements*

Conditions de succès :**Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action**

- Contraintes sur le réseau électrique
- Concertation avec les acteurs territoriaux et acteurs privés
- Identifier les emprises sur les pôles multimodaux

Responsable de l'action :

Direction de l'Environnement

Partenaires techniques :**Financement :** *Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés*

Pour le projet de l'agglomération du Grand Dax : estimation du prix d'une borne :

- 75 000 euros une borne rapide
- 10 000 euros une borne lente

Il est prévu un financement ADEME via l'AMI (30% sur les bornes classiques) et un cofinancement complété par la Région, notamment sur les bornes rapides (50% sur les

rapides)

Cible de l'action :

La Communauté d'agglomération du Grand
Dax at autres collectivités locales

**Mode opératoire et calendrier de mise
en oeuvre :**

Non défini

Indicateurs de réalisation et de suivi :

Volet territorial

- Nombre de bornes installées par type de puissance
- Nombre d'utilisations

Enjeu 1 : Réduire les émissions liées aux déplacements**Axe 1.2 : Faciliter l'accès aux services numériques sur le territoire****Action 7 : Promouvoir et développer l'usage de la visioconférence****Descriptif de l'action :**

Cette action vise à promouvoir l'usage de la visioconférence en interne et sur le territoire.

Cette action porte sur :

- la promotion et le développement de l'usage de la visioconférence par les agents du Conseil général des Landes et les élus,
- la promotion de l'outil de visioconférence Visiolandes, déployé par l'Agence Landaise Pour l'Informatique (portail de réservation, formations ouvertes à distance)

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)*

Non défini

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Transports - OR1 : *Développer et diffuser la connaissance sur les déplacements de voyageurs et le transport de marchandises, leurs impacts air énergie climat et les outils à disposition auprès des élus, des usagers et des acteurs du secteur du transport*

Conditions de succès :**Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action**

- disponibilité de la salle du Conseil général et à l'antenne de Saint-Paul-lès-Dax
- bonne gestion des réservations de créneaux de visioconférence

Responsable de l'action :

Service informaTIC infrastructures, télécoms et réseaux

Partenaires techniques : Direction de l'Environnement; Agence Landaise Pour l'Informatique

Financement : *coût de mise en œuvre – partenaires identifiés*

Non défini

Cible de l'action :

Les agents du Conseil général
Les élus
Le grand public

Mode opératoire et calendrier de mise œuvre :

Non défini

Indicateurs de réalisation et de suivi :

Volet interne
- à définir
Volet territorial

- Nombre d'utilisations (connexions à une session)

Enjeu 1 : Réduire les émissions liées aux déplacements**Axe 1.2** : Faciliter l'accès aux services numériques sur le territoire**Action 8** : Promouvoir l'implantation de tiers-lieux de travail à distance sur le territoire landais**Descriptif de l'action :**

Les tiers-lieux de travail sur un territoire facilitent le développement du travail à distance, et permettent une plus grande souplesse pour le salarié et/ou l'entreprise dans la gestion des déplacements professionnels ou déplacements domicile-travail. Ils constituent par conséquent un levier de réduction des distances de déplacement domicile-travail pour les salariés.

L'objectif du Conseil général des Landes est de mener une communication sur l'existence de tiers lieux.

[lien Action 17 - Maintenir les équipements et services sur les territoires]

Objectif opérationnel : Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)

- Pas chiffrable à ce jour

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Transports - OR1 : Développer et diffuser la connaissance sur les déplacements de voyageurs et le transport de marchandises, leurs impacts air énergie climat et les outils à disposition auprès des élus, des usagers et des acteurs du secteur du transport

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

Responsable de l'action :

Direction de l'Environnement

Partenaires techniques :

ALPI

Service des systèmes d'informations et de l'administration électronique

Service InformaTIC, infrastructures, télécoms et réseaux

Tiers-lieux existants

Financement : Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés

Cible de l'action :

Les actifs landais

Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre :

Planning de réalisation de l'action et phasage par étapes

Non défini

Indicateurs de réalisation et de suivi :

- Nombre de tiers-lieux aménagés sur le territoire landais et nombre de postes de travail offerts (répartition géographique)
- Nombre d'usagers des tiers-lieux (nombre d'entreprises et nombre de salariés concernés)

Enjeu 1 : Réduire les émissions liées aux déplacements**Axe 1.3 : Développer des modes économes de travaux d'infrastructures****Action 9 : Optimiser les opérations d'entretien de chaussées pour en réduire l'impact énergie-carbone****Descriptif de l'action :**

L'action vise à intégrer la réduction de l'impact carbone dans la conception, dans la construction et dans l'entretien des infrastructures routières sous compétence du Département. Cet objectif de réduction des émissions associées aux opérations de voirie sera réalisé par le prolongement de l'engagement du Conseil général, à travers la convention d'engagement volontaire, dans la réalisation d'opérations en enrobés tièdes et/ou à froid et la poursuite du recyclage des granulats. L'intégration d'enrobés tièdes et/ou d'enrobés à froid est un levier de réduction des émissions de gaz à effet de serre associées aux opérations de maintenance et création de voirie. Elle contribue par ailleurs à une amélioration du confort de travail (réduction des fumées produites lors des opérations de travaux et impact positif sur la santé).

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)*

- réaliser 100% des opérations (en superficie de chaussées) d'entretien des chaussées en application d'enrobés tièdes à l'horizon 2020
- réaliser 40% des opérations (en superficie de chaussées) d'entretien des chaussées en application de techniques à froid (enduis superficiel à froid, retraitement sur place, béton bitumineux à froid) à l'horizon 2020
- incorporation de 30% d'agréats d'enrobés dans les formules à l'horizon 2020

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie ne mentionne pas directement les travaux de voirie dans ses orientations pour une politique climat-air-énergie régionale. L'action, réalisée avec des entreprises locales, s'inscrit toutefois dans l'orientation « Industrie - OR3 » qui vise à renforcer les pratiques d'éco-management : gestion énergétique, éco-conception, éco-innovation, achats responsables, etc.

Conditions de succès :*Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action*

- formation des techniciens de la collectivité aux techniques d'enrobés tièdes et à froid (progressivité de l'action pour une montée en compétences)
- s'assurer que la réutilisation 'à l'infini' des agrégats d'enrobés est techniquement viable (réponse fin 2016 début 2017 pour l'étude en cours sur la réutilisation des agrégats d'enrobés)
- évolution des centrales d'entreprises vers une plus grande intégration d'agréats d'enrobés

Responsable de l'action :

Direction de l'Aménagement

Partenaires techniques :

CEREMA Centre d'études et d'expertise sur les

risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement Opérateurs de travaux routiers	
Financement : <i>Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés</i> 0 € (opération neutre : pas de surcoût global de l'action Plan Climat-Energie)	
Cible de l'action : Direction de l'Aménagement (Service Gestion et entretien des routes)	Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre : <i>Planning de réalisation de l'action et phasage par étapes</i> - Généraliser dans les marchés l'application d'enrobés tièdes dans les opérations d'entretien des chaussées (en cours) - Prévoir dans les marchés l'application de techniques à froid lors des opérations d'entretien des chaussées (réalisé) - Prévoir dans les marchés l'incorporation d'agrégats d'enrobés dans les formules (réalisé)
Indicateurs de réalisation et de suivi : - superficies de voies renouvelées en application d'enrobés tièdes et d'enrobés à froid, par type d'infrastructures (et ratio en %) - volume d'enrobés tièdes et à froid appliqués (et ratio en %) - tonnage d'enrobés contenant des agrégats avec %	

Enjeu 2 : Réduire la dépendance énergétique du bâti**Axe 2.1 : Lutter contre la précarité énergétique****Action 10 : Soutenir la rénovation énergétique des logements à vocation sociale****Descriptif de l'action :**

Les perspectives de hausse des coûts énergétiques et de stabilisation, voire de recul, des revenus interpellent les pouvoirs publics sur l'augmentation des problématiques de précarité énergétique. La lutte contre cette forme de précarisation des ménages émerge comme un enjeu prioritaire de la politique nationale de transition énergétique. Le Département, qui aujourd'hui finance les impayés d'énergie *via* le volet Fonds solidarité logements (FSL) de son Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles (FDAFF) devrait voir son rôle renforcé dans le concours aux politiques de résorption de la précarité énergétique (les projets de loi de décentralisation vont à l'heure actuelle dans ce sens).

L'action doit engager le Conseil général dans le repérage et la prévention de la précarité énergétique auprès des ménages occupant des logements à vocation sociale. Elle vise à :

- renforcer l'action des travailleurs sociaux, notamment dans le cadre du volet FSL du FDAFF et en partenariat avec la DDTM (compétente sur l'insalubrité des logements) pour le repérage des ménages en situation de risque de précarité énergétique
- diffuser un conseil aux ménages concernés sur la gestion de l'énergie dans le logement
- accompagner, avec les partenaires concernés, les ménages/les copropriétés concerné(e)s dans la définition de travaux d'économie d'énergie et le montage financier d'un projet de rénovation (accès aux aides existantes)
- étudier les possibilités d'accompagnement financier des projets de rénovation des logements sociaux, notamment dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées du département des Landes (PDALPD 2012-2017)
- concourir à la cohérence de l'action du Département en direction de la rénovation énergétique des logements occupés par des foyers à revenus modestes en complétant les dispositifs « Habiter mieux » et « Action prévention énergie » auxquels le Conseil général participe déjà.

De plus, dans le cadre du Plan Climat de l'agglomération du Grand Dax, le Conseil général intervient financièrement sur le règlement d'intervention dédié aux travaux de rénovation énergétique des logements sociaux.

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)*

- D'après la convention PIG Lutte contre l'habitat indigne, les objectifs quantitatifs globaux de réhabilitation sont évalués à 35 logements annuels minimum (15 propriétaires occupants et 20 logements locatifs privés)

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie fait de la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment un axe fort de l'engagement régional pour la réduction des émissions de gaz

à effet de serre. L'action du Conseil général en faveur de la rénovation énergétique des logements à vocation sociale s'inscrit pleinement dans l'orientation « **Bâtiment - OR 2** » visant à renforcer et développer l'offre d'information indépendante, de conseils et d'accompagnement reconnu par la MO publique sur les problématiques énergie et qualité de l'air.

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie aquitain propose deux objectifs ambitieux auxquels cette action contribue :

- la rénovation de 4,5% du parc de logements par an (62 000 logements rénovés par an à l'échelle aquitaine)
- la réduction, par une action sur le volet comportemental, de -20% des consommations d'électricité spécifique des logements (électricité hors chauffage, ECS et cuisson).

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- montée en compétences des travailleurs sociaux sur la question de la consommation d'énergie dans le logement (attitudes économes sur les usages, choix des équipements consommateurs, entretien des équipements, etc.)
- animation forte dans l'accompagnement technique des projets
- mobilisation des distributeurs d'énergie dans des actions de prévention (EDF, GDF...)

Responsable de l'action :

Direction de la Solidarité
Départementale

Partenaires techniques :

Direction de l'Environnement
CAUE, PACT des Landes, ADIL 40, Offices HLM

Financement : Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés

En fonction de l'engagement du Conseil général aux côtés de ses partenaires

Cible de l'action :

Ménages suivis par la Direction de la
Solidarité Départementale

Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre :

Planning de réalisation de l'action et phasage par étapes

Indicateurs de réalisation et de suivi :

- Nombre de ménages accompagnés dans une démarche de conseil sur la gestion de l'énergie dans le logement
- Nombre de logements rénovés, par type (typologie, âge, mode et énergie de chauffage)

Enjeu 2 : Réduire la dépendance énergétique du bâti**Axe 2.1** : Lutter contre la précarité énergétique**Action 11** : Améliorer l'information sur la rénovation énergétique du bâti**Descriptif de l'action :**

Les politiques énergétiques nationale et régionale définissent des objectifs ambitieux de réduction des consommations d'énergie du secteur des bâtiments. La rénovation énergétique des logements est un objectif prioritaire puisqu'elle permet de consolider le pouvoir d'achat des ménages en même temps que de réduire leur impact énergie-gaz à effet de serre.

L'objectif pour le Département est de contribuer à l'amélioration de l'information du particulier sur les enjeux de la rénovation énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables, par:

- Des actions de communication
- Un accompagnement des collectivités landaises dans la structuration de plateformes locales de rénovations énergétiques.

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)*

Non pertinent

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie fait de la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment un axe fort de l'engagement régional pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'action du Conseil général en faveur de la rénovation énergétique s'inscrit pleinement dans :

- *l'orientation « **Bâtiment - OR 2** » visant à renforcer et développer l'offre d'information indépendante, de conseils et d'accompagnement reconnu par la MO publique sur les problématiques énergie et qualité de l'air.*

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie aquitain propose trois objectifs ambitieux auxquels cette action contribue :

- la rénovation de 4,5% du parc de logements par an (62 000 logements rénovés par an à l'échelle aquitaine)
- la rénovation des équipements de chauffage avec
 - conversion de chaudières fioul vers des chaudières biomasse : 6% des logements fioul par an (9 900 logements par an à l'échelle aquitaine)
 - modernisation du parc d'appareils de chauffage au bois : 25% du parc à l'horizon 2020
- *l'orientation « **Bâtiment - OR 1** » visant à structurer et appuyer la coordination des acteurs bâtiment/énergie à l'échelle de l'Aquitaine : formation professionnels*

et maîtres d'ouvrage), communication.

Cette action contribue à l'objectif de rénovation de 4,5% du parc de logements par an (62 000 logements rénovés par an à l'échelle aquitaine)

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- lisibilité des offres de financement pour les bénéficiaires
- communication auprès des porteurs de projets le plus en amont possible (articulation avec les structures de sensibilisation-mobilisation existantes (EIE, ADIL, etc.))
- motivation « politique » des collectivités candidates à l'accueil d'une plateforme pour animer ce service (public) auprès du grand public
- communication forte sur l'offre de service(s), en articulation avec les structures d'animation existantes (ADIL, PRIS, EIE, etc.)
- mobilisation et formation des professionnels de la rénovation pour structurer une offre de rénovation performante à coût maîtrisé

Responsable de l'action :

Direction de l'Environnement

Partenaires techniques :

Direction de la Solidarité Départementale ; PACT des Landes ; ADIL, CAUE, CAPEB, FFB

Financement : *Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés*

Partenaires financeurs identifiés : Ademe

Cible de l'action :

EIE (Espace Info Energie)
(Grand public)

Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre :

Planning de réalisation de l'action et phasage par étapes
financement annuel

Indicateurs de réalisation et de suivi :

- Nombre d'actions de rénovations engagées
- Nombre de plateformes mises en place sur le territoire

Enjeu 2 : Réduire la dépendance énergétique du bâti**Axe 2.2** : Mobiliser les ressources énergétiques du territoire**Action 12** : Soutenir le développement des filières énergies renouvelables locales**Descriptif de l'action :**

En 2008, le Conseil général des Landes a mené une étude sur les filières d'énergie renouvelable.

Cette étude a notamment abouti à la création de la société d'économie mixte locale Enerlandes qui a pour vocation d'appuyer le développement des énergies renouvelables dans le département des Landes.

L'objectif de l'action est de :

- maintenir une politique de soutien aux filières locales (financement d'études de préfaisabilité de chaudières collectives, etc.)
- réaliser des projets d'installation d'équipements de production d'énergies renouvelables sur les bâtiments départementaux
- communiquer sur les différentes filières locales

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)*

Non pertinent

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

*L'action d'étude des potentiels des filières EnR sur le territoire landais s'inscrit dans l'orientation « **Energie et réseaux - OR 1** » pour le développement de la connaissance territoriale et sectorielle des gisements, des potentiels et les analyses d'impacts de production des énergies renouvelables en Aquitaine. Déterminer des bouquets énergétiques par territoire.*

Des objectifs ambitieux ont été définis par le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie aquitain pour le développement des productions de chaleur et d'électricité renouvelable en région (+2 400 GWh de chaleur renouvelable et +2 770 GWh de production d'électricité renouvelable) ; il s'agit d'identifier les filières à fort potentiel de contribution à ces objectifs dans les Landes.

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- respect de la cohérence avec les schémas nationaux et régionaux

Responsable de l'action :

Direction de l'Environnement

Partenaires techniques :

SEM Enerlandes

Financement : *Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés*

Cible de l'action :**Mode opératoire et calendrier de mise en**

Patrimoine
Collectivités

œuvre :

Planning de réalisation de l'action et phasage par étapes

Pas défini

Indicateurs de réalisation et de suivi :

- Puissance installée (kW) et production d'énergie (MWh) des projets réalisés, par filière

Enjeu 2 : Réduire la dépendance énergétique du bâti**Axe 2.3 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments****Action 13 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments départementaux****Descriptif de l'action :**

L'amélioration de la performance énergétique du parc des bâtiments du Conseil général passe par des actions de différentes natures auprès des usagers de ces bâtiments ou sur la performance de l'enveloppe (performance thermique) et/ou les installations énergétiques des bâtiments.

L'action vise la mise en place d'une campagne globale d'amélioration de la performance énergétique du parc de bâtiments départementaux, comportant :

- l'installation progressive des compteurs pour sous-comptage des consommations énergétiques par usage dans les bâtiments choisis (1^{ère} phase : collèges (demi pensions) en 2015)
- la communication et l'information des utilisateurs sur le suivi des consommations d'énergie permis par le logiciel dédié (communication récurrente et ciblée) . Formation à l'utilisation du logiciel des gestionnaires de collèges, du service intérieur (Centres Médico-Sociaux, Unités Territoriales Départementales, Centres d'Exploitation, Archives, Médiathèque Départementale des Landes sauf budgets annexes), du service des bâtiments et du budget annexes dans un second temps
- la formation des agents techniques chargés de la maintenance des bâtiments (à systématiser)
- l'information des agents usagers des bâtiments (température, ...)
- l'optimisation des contrats d'exploitation des systèmes de chauffage des bâtiments (appliquer des pénalités sur la non-atteinte des objectifs de performance ; avoir du personnel pour les réglages : réduction de la température de consigne, mise en place de réduits de fonctionnement, assurer la maintenance quotidienne (ventilateurs à faible consommation, brûleurs modulants, etc.))
- la réalisation d'opérations de rénovation thermique des bâtiments (travail sur les Certificats d'Economie d'Energie en cours sur 19 collèges)
- l'information sur les Certificats d'Economies d'Energie

L'ensemble de ces tâches contribue à une action cohérente : les gains potentiels sur l'exploitation des bâtiments ne peuvent être réalisés que si une certaine pédagogie auprès des usagers entoure les objectifs ; de même les gains théoriques d'opérations de rénovation énergétique ne sont obtenus que par l'adaptation des comportements des usagers au bâtiment rénové.

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)*

L'action vise, à l'horizon 2020 :

- réduction des consommations de fioul des bâtiments administratifs de -15%
- réduction des consommations de fioul des collèges de -25%
- réduction des consommations de gaz des bâtiments administratifs de -15%
- réduction des consommations de gaz des collèges de -10%

- réduction des consommations d'électricité des bâtiments administratifs de -7%
- réduction des consommations d'électricité des collèges de -7%

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :
Bâtiments - OR 5 : *Promouvoir les bonnes pratiques individuelles à l'échelle du bâtiment (comptage individuel dans le collectif, domotique, qualité de l'air)*

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- adapter la communication sur la vigilance face aux consommations d'énergie en fonction de la saison (été : climatisation / hiver : chauffage)
- formaliser des messages courts et ludiques
- proposer un discours sortant du cadre administratif (hiérarchique) et proposer un guide de bonnes pratiques pour accompagner la communication
- définir une programmation pertinente des opérations de travaux au regard d'économies budgétaires potentielles après optimisation de l'exploitation

Responsable de l'action :

Direction de l'Aménagement
 Service bâtiments et énergies

Partenaires techniques :

- Direction de la Communication
 Direction de l'Environnement
 Direction des Ressources Humaines et des Moyens
 - service intérieur
 Direction Education, Jeunesse et Sports (collèges)

Financement : *Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés*

Cible de l'action :

Agents

Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre :

Planning de réalisation de l'action et phasage par étapes

Indicateurs de réalisation et de suivi :

- Volume d'économie d'énergie obtenu dans le cadre des contrats d'exploitation (en MWh), par énergie
- Volume d'économie d'énergie obtenu dans le cadre des opérations de rénovation thermique des bâtiments (en MWh), par énergie
- Evolution des consommations d'énergie des bâtiments administratifs et des collèges, par énergie

Enjeu 2 : Réduire la dépendance énergétique du bâti**Axe 2.3 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments****Action 14 : Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics du territoire****Descriptif de l'action :**

Les dépenses énergétiques liées au bâti constituent généralement des postes importants du budget des collectivités. Le Conseil général des Landes s'engage à accompagner les collectivités landaises dans la réalisation d'opérations de rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Il s'agit de mener une opération globale de communication et de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics du territoire :

- Sensibiliser les occupants et exploitants à la performance énergétique des bâtiments
- Regrouper et valoriser les dispositifs des CEE des collectivités
- Ajouter un critère commun « efficacité énergétique » sur les règlements d'intervention départementaux du bâti

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)*

Non pertinent

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

*L'action s'inscrit dans l'orientation « **Bâtiment - OR 3** » pour la définition et la reconnaissance de critères partagés sur les bonnes pratiques EnR/QA et l'orientation « **Bâtiment - OR 5** » sur la promotion des bonnes pratiques individuelles à l'échelle du bâtiment (comptage individuel dans le collectif, domotique, qualité de l'air).*

La rénovation des bâtiments publics « satellites » du Conseil Général apportera une contribution à l'objectif régional d'isolation des surfaces tertiaires de 1,5 millions de m² de bâtiments tertiaires par an inscrit dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie.

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- impliquer les maîtres d'ouvrages publics et privés pour approcher au mieux leurs besoins
- définir une ambition minimale des projets à accompagner techniquement et financièrement pour un effet d'entraînement maximal sur le territoire (montée en compétences des professionnels, exemplarité des collectivités, maximisation des gains financiers, etc.)

Responsable de l'action :

Direction de l'Environnement

Partenaires techniques :

Direction de la Solidarité Départementale

Direction de l'Aménagement

Financement : *Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés*

Cible de l'action :

Les exploitants et occupants

Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre :

Planning de réalisation de l'action et phasage par étapes

Opération annuelle

Indicateurs de réalisation et de suivi :

- Nombre de projets accompagnés techniquement et/ou financièrement
- Montants engagés dans les opérations de rénovation des bâtiments publics landais
- Gains énergétiques associés à la réalisation des projets accompagnés techniquement et/ou financièrement (en MWh), par énergie (suivi des consommations avant/après travaux)

Enjeu 3 : Soutenir et développer l'économie locale et les services de proximité**Axe 3.1** : Accompagner les filières économiques locales

Action 15 : Soutenir les filières économiques associées à la valorisation des massifs boisés et des espaces agricoles du territoire

Descriptif de l'action :

Les massifs boisés du département des Landes font partie intégrante du patrimoine social et naturel départemental ; ils constituent également une source de biodiversité, des espaces récréatifs, touristiques et une filière intégrée prépondérante. D'un point de vue énergétique et climatique, ces massifs et les produits qui en découlent sont également un puits de carbone qui permet d'absorber et de stocker une partie des émissions de gaz à effet de serre. Le gisement de bois / biomasse pour la production d'énergies renouvelables est également un enjeu important pour le territoire.

C'est pourquoi le Conseil général apporte son soutien à la filière bois du massif des Landes de Gascogne (actions en cours) :

- Aide à la reconstitution des parcelles sinistrées
- Aide au développement de l'énergie bois dans les chaudières ou les réseaux de chaleurs publics
- Utilisation du bois comme énergie afin de chauffer les collèges,
- Soutien aux entreprises de la filière forêt-bois-papier de la « recherche à la planche » afin de s'assurer du bon renouvellement de la ressource et de sa meilleure valorisation,
- Participe au Conseil d'Administration de PEFC Aquitaine et PEFC France (Eco certification de la gestion durable des forêts)
- Soutien au pôle de compétitivité Xylofutur : Le pôle de compétitivité Xylofutur a pour mission principale de faire émerger des projets innovants au profit de la filière forêt-bois-papier d'Aquitaine
- Soutien de la filière liège : l'association Le Liège Gascon qui a pour vocation de valoriser le liège landais met en place un programme annuel de récolte et travaille à la relance de la production de cette ressource locale.

Le Conseil général soutient également le développement et la valorisation des espaces agricoles du territoire, en apportant une aide technique ou financière à des projets d'exploitations agricoles ayant une vocation environnementale spécifique : maraîchage et circuits courts, agriculture biologique, productions labélisées...

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)*

Volet territorial : maintenir l'équilibre agro-sylvicole du territoire

- Conserver les surfaces d'espaces agricoles

- maintenir la surface forestière départementale avant tempête

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie Aquitaine :

Agriculture – OR5 : Développer la récolte et l’utilisation de la biomasse pour l’énergie dans le respect des filières existantes.

Agriculture – OR6 : Assurer une gouvernance régionale visant à encadrer le développement des projets Bois Energie et évaluer l’impact de l’installation des unités en prenant en compte les éventuels effets pervers liés aux possibles conflits d’usage.

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l’action

- Suivi des projets tout au long de leur mise en œuvre
- Suivi des procédures administratives
- Mener des actions de communication pour faire connaître ces filières économiques

Responsable de l’action :

Partenaires techniques :

Direction de l’Agriculture

Financement : Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés

150 000 €/an + un ETP chargé de mission

Cible de l’action :

Les acteurs économiques forestiers et agricoles

Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre :

Planning de réalisation de l’action et phasage par étapes

Indicateurs de réalisation et de suivi :

Volet territorial

- Nombre de projets soutenus,
- Nombre de sylviculteurs regroupés pour reconstituer leur patrimoine sinistré,
- Surfaces de parcelles éco certifiées
- Volumes sciés,
- Volumes brûlés,
- Volumes de pellets produits,
- Nombre de chaudières au réseau de chaleur public alimentées en ressource bois,
- Surface de forêts (en ha)
- Surface d’espaces agricoles (en ha) / d’agriculture biologique

Enjeu 3 : Soutenir et développer l'économie locale et les services de proximité**Axe 3.1 : Accompagner les filières économiques locales****Action 16 : Développer l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire**

Descriptif de l'action :

Le Plan Climat-Energie Territorial du Conseil général des Landes constitue le cadre stratégique de la transition énergétique landaise. Une vigilance particulière est portée sur la dimension sociale et économique de cette transition énergétique, occasion de créer de l'activité sur le territoire par une relocalisation de la chaîne de valeur de l'approvisionnement énergétique du territoire. L'action vise l'accompagnement des filières de l'économie sociale et solidaire (économie sociale et solidaire), le développement de modèle d'économie circulaire et de l'insertion dans la réalisation des actions du Plan Climat-Energie Territorial des Landes.

Les premières tâches pour la réalisation de cette action sont identifiées :

- mettre en œuvre les clauses sociales d'insertion et les clauses environnementales dans les marchés publics décrivant les opérations de rénovation énergétique des bâtiments du Conseil général (une commande publique socialement responsable),
- créer des chantiers d'insertion dans le cadre d'opération de rénovation énergétique de bâtiments départementaux,
- intégrer les structures de l'économie sociale et solidaire et acteurs de l'insertion dans la prévention et la valorisation des déchets sur le territoire, soutenir le fonctionnement et la création de recycleries.
- mobiliser le Pôle de Coopération Economique Social et Environnemental Sud Aquitaine, partenaire technique dont un des objectifs est de favoriser l'émergence de projets et de création de nouvelles activités dans le champ de l'économie sociale et solidaire,
- valoriser l'écocitoyenneté des publics accueillis par les structures de l'économie sociale et solidaire en les informant, en les associant aux enjeux du Plan Climat-Energie Territorial des Landes.
- Poursuivre le soutien aux initiatives économiques en faveur de l'innovation des territoires pour la réduction des consommations de ressources.

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)*

Non pertinent

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

*Même si le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie ne comporte pas d'orientation ciblée sur l'économie sociale et solidaire dans l'action énergie-climat régionale, cette action du Conseil général s'inscrit dans l'orientation « **Industrie - OR***

3 » visant à renforcer les pratiques d'éco management (gestion énergétique, éco conception, éco innovation, calcul en coût global, achats responsables) dans une lecture élargie à l'aspect social du développement durable.

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- conduite d'une concertation avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion sur les leviers de leur implication dans les actions du Plan Climat-Energie Territorial
- montée en compétences techniques des acteurs impliqués
- définition d'un périmètre des enjeux de circularité de l'économie

Responsable de l'action :

Partenaires techniques :

Pôle de Coopération Economique Social et Environnemental Sud Aquitaine

Financement : *Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés*

Cible de l'action :

Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre :

Planning de réalisation de l'action et phasage par étapes

Indicateurs de réalisation et de suivi :

- Nombre d'opérations de rénovation énergétique de bâtiments départementaux réalisées dans le cadre d'un marché clausé sur l'insertion
- Nombre de chantiers réalisés
- Nombre d'employés en insertion mobilisés sur les chantiers de rénovation énergétique des bâtiments départementaux (en ETP), évaluation de l'impact sur la situation en regard de l'emploi des publics les plus en difficultés
- Nombre de dossiers d'initiatives économiques soutenus

Enjeu 3 : Soutenir et développer l'économie locale et les services de proximité**Axe 3.2 : Maintenir et développer les services de proximité****Action 17 : Maintenir les équipements et services sur les territoires (santé, etc.)****Descriptif de l'action :**

Le secteur des transports, deuxième secteur consommateur d'énergie, juste après l'industrie, est la principale source d'émissions de gaz à effet de serre du territoire landais : 45% des émissions de gaz à effet de serre proviennent des transports (pour une très large partie de la consommation des produits pétroliers par les modes routiers). Les déplacements des individus dans le département très étendu absorbent 58% des consommations d'énergie des transports et sont la source de 57% des émissions du secteur. Il y a donc un levier majeur de réduction des émissions par la maîtrise de la mobilité, en particulier de la mobilité routière.

Le maintien des équipements et services de proximité dans lequel le Conseil général est engagé contribue à la réduction du besoin de déplacement et ou du besoin de déplacement motorisé (la proximité favorise les déplacements à pied ou en vélo). Il s'agit ici de poursuivre l'action en faveur du maintien des équipements et services de proximité, qui évitent les déplacements (santé, services publics, scolarité, culture, pôles de services marchands).

Cette action répond à la fois à une préoccupation environnementale de maîtrise de l'impact énergie-gaz à effet de serre de la « consommation » de services par les Landais en même temps qu'à une préoccupation sociale d'accès aux services et de maintien du lien social. La lutte contre la désertification médicale en est une illustration ; les longues distances de déplacements sur le territoire éloignent certaines populations de l'accès aux soins.

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)*

Non pertinent

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Transport – OR2 : *Assurer une cohérence sur les problématiques air énergie climat entre les acteurs et les politiques de l'urbanisme et des transports (de voyageurs et de marchandises) en gérant l'attractivité de la région*

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- diagnostic précis des besoins
- concertation avec les collectivités / opérations collectives

Responsable de l'action :

Partenaires techniques :

Direction du Développement
Territorial

Direction de la Solidarité
Départementale

Direction de la Culture

Financement : *Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés*

Fond de Développement et d'Aménagement Local (FDAL) = 600 000 €/an

Partenaires financeurs : Etat (Fisac) ; Région ; Europe

Cible de l'action :

Les collectivités locales porteuses de
projets

**Mode opératoire et calendrier de mise en
œuvre :**

*Planning de réalisation de l'action et phasage par
étape*

Indicateurs de réalisation et de suivi :

- nombre d'actions soutenues

Enjeu 3 : Soutenir et développer l'économie locale et les services de proximité**Axe 3.3 : Développer la qualité environnementale du territoire****Action 18 : Soutenir le développement de la filière agriculture biologique sur le territoire****Descriptif de l'action :**

Le Conseil général soutient la durabilité des exploitations agricoles et encourage les agriculteurs landais à orienter leurs activités vers les productions de qualité et les circuits courts de distribution.

Dans le prolongement de son action en faveur de l'agriculture biologique, le Conseil général souhaite développer, en partenariat avec les collectivités locales et la Chambre d'agriculture, l'approvisionnement local

Objectif opérationnel : Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage GES)

Développer les superficies et le nombre de producteurs engagés en agriculture biologique, encourager la conversion. Pas d'objectifs chiffrés

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Agriculture – OR1 : Sensibiliser, former, diffuser les bonnes pratiques agricoles permettant de limiter les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de s'adapter au changement climatique.

Agriculture – OR3 : Valoriser l'agronomie et faire évoluer les pratiques culturales vers davantage d'efficacité en termes d'énergie, d'émissions, tout en intégrant l'enjeu de l'adaptation au changement climatique.

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- pleine intégration des agriculteurs dans la définition des objectifs de développement de la production bio, par filière (pour la montée en charge de la plateforme)
- accompagnement technique des agriculteurs, organisation du partage des retours d'expériences (et définition du soutien technique avec les agriculteurs)
- sensibilisation des collectivités aux programmes de soutien

Responsable de l'action :

Direction de l'Agriculture

Partenaires techniques :

CIVAM BIO des Landes

Chambre d'Agriculture

Financement : Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés

43 000 €/an pour la promotion

30 000 €/an aux aides investissements : 2 dossiers/an

Règlement d'intervention et soutien aux structures

Cible de l'action :

Agriculteurs

Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre :

Planning de réalisation de l'action et phasage par étapes

Projets
Programmes annuels

Indicateurs de réalisation et de suivi :

- Nombre de dossiers aidés
- Evolution des surfaces biologiques/SAU et du nombre d'agriculteurs engagés
- Nombre des produits biologiques dans l'approvisionnement local

Enjeu 3 : Soutenir et développer l'économie locale et les services de proximité**Axe 3.3 : Développer la qualité environnementale du territoire****Action 19 : Soutenir le développement de l'écotourisme****Descriptif de l'action :**

Le département des Landes est le premier département thermal français, avec plus de 72 000 curistes en 2013. 21 millions de nuitées ont été comptabilisés pour l'année 2012. Le potentiel touristique du département n'est plus à démontrer.

L'objectif de l'action est de favoriser le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement et à faible impact énergie-climat. La démarche s'inscrit dans les orientations du schéma départemental du tourisme et du thermalisme.

- encouragement aux démarches de labellisation. Le règlement d'aides au tourisme et au thermalisme permet, au titre des démarches qualité, de subventionner la réalisation du premier audit de certification. En complément, il conviendrait de s'interroger sur l'opportunité de développer des partenariats avec les réseaux d'hébergeurs et avec les territoires. Mais, de façon réaliste, on ne peut pas compter sur la conditionnalité des aides départementales car le nombre d'interventions annuelles est limité.
- soutien de la démarche écotourisme sur le PNR Landes de Gascogne : "Ecotourisme Landes de Gascogne" est né d'une coopération entre le Parc Naturel régional et le Pays des Landes de Gascogne. Le Pôle touristique Landes de Gascogne mène des actions d'accompagnement, de communication et de promotion. Son rôle est de sensibiliser les professionnels du tourisme à cette nouvelle démarche ; des outils pédagogiques sont mis en place dans les structures d'accueil du public. Le Conseil général soutient cette démarche.

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)*

Non pertinent

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie traite de la question du tourisme principalement via l'enjeu d'adaptation au changement climatique de cette activité importante au niveau régional et local.

Adaptation - OR3 : *Connaître les vulnérabilités régionales et développer des stratégies d'adaptation dans les politiques locales et leurs documents associés.*

Le tourisme n'est pas directement traité dans les activités en lien avec la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- choix des critères du label en concertation avec les acteurs de la filière touristique
- communication autour du label

Responsable de l'action :

Direction du Tourisme

Partenaires techniques :

Direction de l'environnement

Financement : *Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés*

Cible de l'action :

Les acteurs du tourisme

Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre :

Planning de réalisation de l'action et phasage par étapes

Indicateurs de réalisation et de suivi :

Volet territorial

- définition des critères du label
- nombre d'activités touristiques labélisées

Enjeu 3 : Soutenir et développer l'économie locale et les services de proximité**Axe 3.3 : Développer la qualité environnementale du territoire**

Action 20 : Poursuivre l'accompagnement des programmes locaux de prévention des déchets

Descriptif de l'action :

Le Département est un acteur majeur et reconnu dans l'innovation territoriale pour la gestion des déchets. Son Plan départemental de prévention des déchets, soutenu par l'ADEME, est l'outil de pilotage d'une réduction de la production de déchets (réduction à la source). Il s'articule autour de deux volets : l'animation d'un réseau d'acteurs et l'exemplarité du Conseil général pour la gestion de ses propres déchets.

L'objectif est de poursuivre cette action.

[[lien Action 16 – Développer l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire](#)]

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)*

Reprise des objectifs du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (par rapport à l'année de référence 2012) :

- réduire les quantités d'ordures ménagères collectées par habitant et par an de 7% d'ici 2018 et 10% d'ici 2024 ;
- réduire les quantités d'encombrants collectés par habitant et par an de 3% d'ici 2018 et 7% d'ici 2024.

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie ne comporte pas de section sur la gestion des déchets.

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- articulation de l'argumentaire sur l'impact gaz à effet de serre de la réduction des déchets avec les autres volets du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux

Responsable de l'action :

Direction de l'Agriculture et de l'Espace Rural

Partenaires techniques :

Collectivités compétentes en gestion des déchets

Financement : *Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés*

Partenaire financeur : ADEME

Cibles de l'action :

Collectivités compétentes en gestion des déchets

Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre :

Planning de réalisation de l'action et phasage par étapes

- Accompagner les collectivités vers des programmes locaux
- Suivre les actions de prévention sur le département

Indicateurs de réalisation et de suivi :

- Volumes de déchets collectés, par types de déchets (ordures ménagères, encombrants, déchets verts, ...)

ENJEU 4 : Adapter le territoire aux changements climatiques**AXE 4.1** : Garantir un approvisionnement qualitatif et quantitatif en eau**Action 21** : Renforcement de la ressource en eau superficielle**Descriptif de l'action :**

L'objectif de l'action consiste en :

- la création d'ouvrages pour un soutien d'étiage estival à partir d'un stockage en eau hivernal, ceci pour la satisfaction de tous les usages de l'eau et l'adaptation au changement climatique.

Deux ouvrages sont d'ores et déjà engagés.

- le suivi d'une étude prospective « Adour 2050 » sur l'impact du changement climatique sur l'ensemble du bassin versant.

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)***Objectif 2013 – 2020** : 6 ouvrages prioritaires intéressants pour le département des Landes soit 23 Mm³ pour le bassin Adour-Garonne.**Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :****Adaptation - OR1** : *Développer et diffuser la connaissance des vulnérabilités par thématique, par territoire et à différentes échelles temporelles (2020 - 2050 - 2080).***Conditions de succès :***Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action*

- Enjeux environnementaux,
- Enjeux économiques.

Responsable de l'action :

Direction de l'Agriculture

Partenaires techniques :

Institution Adour

Financement : *Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés*

Région

Feader (UE)

Département : 20%

Agence de l'Eau Adour Garonne

Cible de l'action :Usagers de l'eau, qualité de l'eau,
satisfaction des usages de l'eau**Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre :**

Programmes pluriannuels 2014 -2020

Indicateurs de réalisation et de suivi :

- nombre d'ouvrages
- volumes réalisés

ENJEU 4 : Adapter le territoire aux changements climatiques**AXE 4.1 : Garantir un approvisionnement qualitatif et quantitatif en eau****Action 22 : Poursuivre le suivi qualitatif et quantitatif de la ressource en eau****Descriptif de l'action :**

Le département des Landes est richement pourvu en ressources en eau, mais ce patrimoine s'avère être fortement sollicité par les différents usages et sa qualité peut être menacée. C'est pourquoi le Conseil général, en collaboration avec l'agence de l'eau Adour-Garonne, mène une politique d'amélioration de la connaissance, de développement et de surveillance de la ressource en eau.

L'objectif de l'action est de poursuivre la politique de suivi menée par le département, sur les aspects quantitatif et qualitatif :

- Surveillance de la qualité et de la piézométrie des eaux en partenariat avec l'Agence :
 - o Prélèvements d'eau, mesures de terrain et de débit
 - o Suivi piézométrique des aquifères
 - o Analyses physico-chimiques et biologiques
 - o Synthèse des résultats des suivis physico-chimiques, biologiques et quantitatifs menés sur le département (réseaux de l'agence de l'eau, de l'État et du Conseil général)
 - o Mise en ligne annuelle des résultats sur www.land.es.org
- Renforcement des partenariats pour la gestion des cours d'eau (syndicats de rivières, PNR, Conseil régional, Office National de l'Eau et des milieux Aquatiques)
- Publication du bulletin de situation des aquifères landais
- Programme départemental à l'attention des collectivités landaises pour améliorer les pratiques de désherbage et d'utilisation des produits phytosanitaires.

Objectif opérationnel :

Non pertinent

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Adaptation - OR1 : Développer et diffuser la connaissance des vulnérabilités par thématique, par territoire et à différentes échelles temporelles (2020 – 2050 - 2080).

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- Poursuivre l'animation territoriale auprès des collectivités et des autres acteurs ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur la ressource en eau

Responsable de l'action :	Partenaires techniques :
Direction de l'environnement - Service d'Animation pour la Gestion de l'Espace Rivière (SAGER) Direction de l'Agriculture et de l'Espace Rural – Service Hydrogéologie	- Agence de l'Eau Adour-Garonne - Structures compétentes en matière de gestion des cours d'eau - Structures compétentes en matière de gestion de l'eau potable - Le laboratoire des Pyrénées et des Landes - Association des Maires des Landes - Conseil régional d'Aquitaine - Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) - Agence Régionale de Santé (ARS)
Financement : <i>Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés = Agence de l'Eau Adour Garonne</i> Pour le suivi de la qualité des cours d'eau : 180 000 €/an (analyse + coût personnel) Pour le suivi des nappes phréatiques : frais de maintenance = 110 000 €/an ; suivi des analyses = 200 000 €/an	
Cible de l'action :	Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre : <i>Planning de réalisation de l'action et phasage par étapes</i> <i>Calendrier annuel</i>
Indicateurs de réalisation et de suivi :	
- Volume d'eau consommée sur le territoire par activité (industrie / agriculture / collectivités) - Suivi physico-chimique des nappes - Suivi annuel du niveau des nappes - Publication annuelle du bulletin de situation des aquifères landais	

Enjeu 4 : Adapter le territoire aux changements climatiques

Axe 4.2 : *Mettre en œuvre une stratégie d'aménagement du territoire économe en foncier et respectueuse de l'espace*

Action 23 : Conseiller les collectivités dans l'élaboration de documents d'urbanisme économes en foncier et cohérents avec les objectifs de réduction des consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre du territoire

Descriptif de l'action :

Le Conseil Général émet un avis sur les documents d'urbanisme des collectivités au titre de ses compétences qui sont la voirie, la gestion des Espaces Naturels Sensibles, le Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux, etc.

L'analyse des documents d'urbanisme et la formalisation de l'avis départemental sont assurées par une mission transversale à tous les services.

Il s'agit dorénavant de prendre en compte dans l'analyse des documents d'urbanisme les objectifs de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Les PLU et les SCOT doivent prendre en compte le Plan Climat Energie-Territorial du Département.

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Bâtiment - OR 2 : *Renforcer et développer l'offre d'information indépendante, de conseils et d'accompagnement reconnue par la MO publique sur les problématiques énergie (audit préalable aux travaux, choix énergétiques, etc.) et qualité de l'air*

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)*

Non pertinent

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- définition du périmètre de lecture des documents par le CG en concertation avec l'ensemble des directions
- mandat politique pour l'élaboration d'une vision départementale d'aménagement

Responsable de l'action :

Partenaires techniques :

Financement : *Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés*

Cible de l'action :

Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre :

Planning de réalisation de l'action et phasage par étapes

Indicateurs de réalisation et de suivi :

- Nombre d'avis fournis dans une approche collégiale
- Nombre de documents d'urbanisme accompagnés en amont

ENJEU 4 : Adapter le territoire aux changements climatiques**AXE 4.2 Mettre en œuvre une stratégie d'aménagement du territoire économe en foncier et respectueuse de l'espace**

Action 24 : Renforcer les politiques de préservation des Espaces Naturels Sensibles en lien avec les projections d'évolution du climat local

Descriptif de l'action :

Le diagnostic des vulnérabilités climatiques du territoire montre que l'incidence du changement climatique, en ce qui concerne les espaces naturels, concernera principalement les événements de sécheresse, qui seront plus fréquents et plus intenses. Une possible érosion de la biodiversité sera la principale conséquence identifiée.

Les Espaces Naturels Sensibles du département font par ailleurs face à une pression anthropique forte : il existe un enjeu important de maintien du végétal « sauvage », qui doit aussi contribuer à la biodiversité du territoire.

Pour cela, le Conseil général mène déjà une politique de préservation des sites naturels et de la biodiversité dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles autour de 3 axes :

- développer un réseau de sites gérés pour la préservation des habitats naturels et des espèces,
- intégrer les trames verte et bleue dans les politiques et projets de territoires,
- valoriser le patrimoine naturel landais auprès du grand public.

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Adaptation – OR2 : Mettre en place un dispositif de gouvernance territoriale régionale de type COS Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie incluant la question de l'adaptation au changement climatique dans ses dimensions scientifiques, techniques et sociales

Adaptation - OR3 : Connaître les vulnérabilités régionales et développer des stratégies d'adaptation dans les politiques locales et leurs documents associés

Objectif opérationnel : Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)

Non pertinent

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- Renforcer la communication et la diffusion des Schémas départementaux préexistants et fixant de grandes orientations pour le département

Responsable de l'action :

Partenaires techniques :

Direction de l'Environnement – Service des Espaces Naturels Sensibles	– les collectivités locales, les structures associatives telles que la Fédération de Chasseurs des Landes, le Conservatoire du Littoral, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Conseil régional d'Aquitaine, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Etat;
Financement : <i>Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés</i> A peu près 1,5 millions d'€/an <i>Agence de l'Eau Adour Garonne ; Conseil régional ; partenaires locaux</i>	
Cible de l'action : <u>Cibles de financements</u> : collectivités et associations <u>Cibles de l'action</u> : milieux naturels ; espèces et habitats ; public landais et national	Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre : <i>Planning de réalisation de l'action et phasage par étape</i> Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles en cours jusqu'en 2016 Le nouveau Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles devrait voir le jour au cours de la mise en œuvre de ce Plan Climat-Energie Territorial
Indicateurs de réalisation et de suivi : - Superficie des sites en espace naturel sensible - Nombre de sites espaces naturels sensibles - % de superficie de sites dotés d'un plan de gestion	

ENJEU 4 : Adapter le territoire aux changements climatiques

AXE 4.2 : Mettre en œuvre une stratégie d'aménagement du territoire économe en foncier et respectueuse de l'espace

Action 25 : Déterminer le potentiel de compensation des puits carbone naturels du territoire

Descriptif de l'action :

Par puits carbone, on entend tous réservoirs, naturels ou artificiels, contribuant à capturer le carbone de l'atmosphère. Les principaux puits de carbone sont aujourd'hui l'océan, les sols (humus et tourbières), et certains milieux végétalisés (forêt en formation).

L'objectif de l'action est de préserver les puits carbone naturels du territoire et ainsi maintenir leur potentiel de compensation.

il s'agit donc d'établir un diagnostic des potentiels de compensation des puits carbone du territoire (localiser les puits et estimer leur volume).

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Energies et réseaux - OR 1: Développer la connaissance territoriale et sectorielle des gisements, des potentiels et les analyses d'impacts de production des énergies renouvelables en Aquitaine. Déterminer des bouquets énergétiques par territoire

Objectif opérationnel : Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)

Non pertinent

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

Responsable de l'action :

Direction de l'environnement

Partenaires techniques :

Direction de l'Agriculture

Direction de l'Aménagement

Financement : Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés

Cible de l'action :

Forestiers/agriculteurs/gestionnaires

Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre :

de milieux/collectivités

Planning de réalisation de l'action et phasage par étapes

Indicateurs de réalisation et de suivi :

- Superficie et volume des puits carbone identifiés

ENJEU 4 : Adapter le territoire aux changements climatiques**AXE 4.3 : Prévenir les risques liés aux changements climatiques**

Action 26 : Accompagner les populations face au risque canicule dans une démarche de prévention

Descriptif de l'action :

La Préfecture arrête tous les ans le plan de gestion d'une canicule départementale. Celui-ci a notamment pour objectif de définir les actions de prévention et de gestion de crise afin de réduire les effets sanitaires d'une canicule ou de tout risque exceptionnel, climatique ou non.

L'objectif de l'action, dans le cadre de ce plan, est plus spécifiquement d'améliorer la communication et la mobilisation pour la protection des personnes vulnérables aux canicules.

- faire connaître les recommandations contenues dans le Plan National Canicule et destinées à différentes populations telles que les personnes âgées, les travailleurs, les sportifs, les personnes en situation de précarité, les parents de jeunes enfants, les personnes handicapées, et en particulier, de renforcer la communication vers le grand public et vers ces populations spécifiques.
- mieux protéger les populations sensibles aux températures extrêmes
- accentuer la mobilisation de tous, notamment des collectivités, des associations de solidarité, des relais de la vie de quartier, des citoyens eux-mêmes,

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)*

Non pertinent

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Adaptation - OR2 : *Mettre en place un dispositif de gouvernance territoriale régional de type COS SRCAE incluant la question de l'adaptation au changement climatique dans ses dimensions scientifiques, techniques et sociales*

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- s'assurer que le public cible a bien reçu le message d'information

Responsable de l'action :

Direction de l'Environnement

Partenaires techniques :

Direction de la Solidarité

Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports

Financement : *Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés*

Cible de l'action :

La population landaise

Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre :

Planning de réalisation de l'action et phasage par étapes

Action annuelle d'accompagnement

Indicateurs de réalisation et de suivi :

Volet territorial

- nombre de personnes sensibilisées

ENJEU 4 : Adapter le territoire aux changements climatiques**AXE 4.3 Prévenir les risques liés aux changements climatiques****Action 27** : Elaborer et mettre en place un Plan départemental de lutte vectorielle**Descriptif de l'action :**

La réglementation confie aux Départements la lutte anti-moustique. Les lois prévoient en effet que ce soient les Départements qui organisent le traitement des foyers de moustiques.

Deux contextes sont identifiés : la lutte de confort (enjeux touristiques essentiellement) et la lutte sanitaire (enjeux de santé publique).

Si le risque sanitaire est avéré, le Département doit élaborer un Plan départemental de lutte vectorielle. L'élaboration comprendra les phases suivantes :

- Rencontre des partenaires (Services de l'Etat),
- Plan d'actions proposé pour le Département s'appuyant sur les orientations du plan national,
- Communication tout public (public vulnérable, grand public, structures d'accueil de personnes âgées, petite enfance, ...).

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)*

Non pertinent

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Adaptation - OR3 : *Connaître les vulnérabilités régionales et développer des stratégies d'adaptation dans les politiques locales et leurs documents associés*

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- Capitaliser sur les expériences d'autres départements français (notamment Gironde et Lot-et-Garonne)
- Mobiliser largement les acteurs du monde de la santé et de l'environnement pour la mise en œuvre du plan d'actions
- Sensibiliser élus et grand public à ce nouveau risque.

Responsable de l'action :

Direction de l'Environnement

Partenaires techniques :

Direction de la Solidarité

Agence régionale de santé – délégation territoriale

des Landes, Préfecture	
Financement : <i>Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés</i>	
150 000 € (estimation sur CG33 et CG47)	
Cible de l'action :	Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre :
Particuliers	
Collectivités	<i>Planning de réalisation de l'action et phasage par étapes</i>
Indicateurs de réalisation et de suivi :	
Volet territorial	
- Indicateurs de suivi propres aux actions proposées dans le plan	

Enjeu 4 : Adapter le territoire aux changements climatiques

Axe 4.4 : *Sensibiliser et mobiliser sur les enjeux du Plan Climat-Energie Territorial du Conseil Général des Landes*

Action 28 : *Développer un programme de sensibilisation aux enjeux du Plan Climat-Energie Territorial*

Descriptif de l'action :

L'action vise à développer un programme de sensibilisation aux enjeux du Plan Climat-Energie Territorial. Il s'agit d'intégrer les actions du Plan Climat-Energie dans une communication récurrente sur la politique du Département. L'objectif est de mener des actions d'information et de sensibilisation tous publics sur l'engagement du Conseil général dans le cadre de son Plan Climat-Energie Territorial (participation à des événements dans les territoires, production de supports et d'outils pédagogiques, conférence annuelle, ...). Ces outils doivent appuyer la communication des territoires landais aux côtés du Département.

Un premier temps identifié est la communication autour de la prochaine Conférence des parties (COP 21), qui aura lieu à Paris en 2015.

Objectif opérationnel : *Objectif quantitatif de mise en œuvre (pour chiffrage gaz à effet de serre)*

Non pertinent

Contribution au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie Aquitaine :

Il n'existe pas d'orientation dédiée à la mobilisation et l'animation de démarche de Plan Climat-Energie Territorial dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie. En revanche, la plupart des secteurs sont dotés d'une orientation sur la promotion de bonnes pratiques ou la sensibilisation du grand public sur les enjeux énergie-climat dans le bâtiment, les transports, l'agriculture, l'adaptation etc.

Bâtiment - OR 5 : *Promouvoir les bonnes pratiques individuelles à l'échelle du bâtiment (comptage individuel dans le collectif, domotique, qualité de l'air)*

Industrie - OR4 : *Promouvoir la coopération entre acteurs sur les principes liés à l'écologie industrielle (implantation, process, transport, approvisionnement, bâtiment)*

Agriculture - OR1 : *Sensibiliser, former, diffuser les bonnes pratiques agricoles permettant de limiter les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de s'adapter au changement climatique*

Conditions de succès :

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action

- anticipation des événements, inscription dans le temps des médias (Semaine développement durable, ...), le temps politique (agenda politique sur la transition

énergétique, ...) et le temps des projets (mise en œuvre des actions) - cohérence globale de la communication (objectifs convergents) - adaptation des supports aux cibles (diversité des supports) - couverture large des enjeux du Plan Climat-Energie Territorial (production/consommation d'énergie, transports, bâtiment, agriculture, etc.) - implication des partenaires comme témoins dans la préparation et l'animation des évènements - implication des collectivités pour la promotion de leurs actions en cohérence avec le Plan Climat-Energie Territorial des Landes - lancement de nouvelles mesures par le Conseil Général dans le cadre des évènements pour une visibilité dans les médias	
Responsable de l'action : Direction de l'Environnement	Partenaires techniques : Collectivités, associations, institutionnels, ...
Financement : <i>Coût de mise en œuvre - Partenaires financeurs identifiés</i>	
Cible de l'action : collectivités du territoire (techniciens et élus), les acteurs économiques partenaires et/ou cibles des actions et le grand public	Mode opératoire et calendrier de mise en œuvre : <i>Planning de réalisation de l'action et phasage par étapes</i> Intégrer les temps médiatiques sur la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.
Indicateurs de réalisation et de suivi : - Nombre d'actions de communication sur le territoire	

Conseil général des Landes
Direction de l'Environnement
23 rue Victor-Hugo
40025 Mont-de-Marsan cedex

Tél. : 05 58 05 40 40
Mél : environnement@cg40.fr

landes.org


Les Landes, le Département